

# Plan opérationnel de la Commission de coopération environnementale pour 2004 à 2006



Commission de coopération environnementale  
de l'Amérique du Nord  
19 février 2004



# Table des matières

Résumé	v
<hr/>	
<b>1 Introduction</b>	<b>1</b>
1.1 Contexte de planification	1
1.2 Réalisations et défis	2
1.3 Une nouvelle orientation	4
<hr/>	
<b>2 Plan opérationnel pour 2004 à 2006</b>	<b>5</b>
2.1 Vue d'ensemble	5
2.1.1 Cadre de planification	5
2.1.2 Contexte opérationnel	6
2.1.3 Organisation et dotation	8
2.1.4 Contraintes budgétaires	9
2.2 Buts de programme	10
But 1	10
But 2	16
But 3	19
But 4	32
2.3 Activités et objectifs transversaux de gestion	34
2.3.1 Communications	34
2.3.2 Gestion de l'information	37
2.3.3 Participation des peuples autochtones, des tribus indiennes et des collectivités autochtones	38
2.4 Administration et finances	38
2.5 Initiatives spéciales	41
2.5.1 Rapport visé à l'article 13 de l'ANACDE – Le maïs et la biodiversité : Les effets du maïs transgénique au Mexique	42
2.5.2 Examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE	42
2.5.3 Élaboration du plan stratégique de la CCE et autres éléments du système de planification	42
2.5.4 Soutien au Conseil	43
2.5.5 Soutien au Comité consultatif public mixte	44
2.5.6 Paragraphe 10(6) – Coopération avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA	45
<hr/>	
<b>3 Surveillance, évaluation et reddition de comptes</b>	<b>47</b>
3.1 Portée des activités de surveillance, d'évaluation et de reddition de comptes en 2004	47
3.2 Évaluations pilotes	49
<hr/>	
<b>4 Mobilisation des ressources</b>	<b>51</b>
4.1 Ventilation du budget	51



## Résumé

L'Amérique du Nord est dotée d'un riche patrimoine environnemental qui comprend l'air, les océans, les fleuves et les rivières, les prairies, les montagnes et les forêts, éléments du milieu qui soutiennent tous une biodiversité abondante et unique en son genre. Ensemble, ces éléments constituent la base d'un réseau complexe d'écosystèmes qui assurent notre subsistance et notre bien-être. La protection de ces écosystèmes est la responsabilité collective du Canada, du Mexique et des États-Unis.

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), qui est entré en vigueur en 1994, a créé le plus important bloc commercial du monde. Au moment de la signature de l'ALÉNA, les trois pays partenaires ont voulu s'assurer que ce traité de libéralisation du commerce s'accompagnerait de mesures visant à protéger l'environnement. Ils ont donc conclu un accord parallèle, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), afin de résoudre les éventuels problèmes environnementaux occasionnés par les échanges commerciaux, de favoriser la coopération environnementale dans la région et de promouvoir l'application efficace des lois de l'environnement.

L'organisation instituée par l'ANACDE pour assurer l'application de ses dispositions est la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord. La mission de la CCE est la suivante :

**Encourager la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis.**

La CCE s'acquitte de son mandat grâce aux efforts conjugués de ses trois principaux organes :

- le *Conseil*, organe de direction composé des ministres fédéraux de l'Environnement (ou d'un représentant de niveau équivalent) des trois pays;
- le *Secrétariat* du Conseil, chargé de mettre en œuvre le Plan opérationnel de la CCE et d'assurer un soutien administratif, technique et fonctionnel au Conseil;
- le *Comité consultatif public mixte* (CCPM), comptant quinze membres (cinq en provenance de chaque pays), chargé de fournir des avis au Conseil sur toute question relevant de l'ANACDE.

## *Nouvelles orientations pour la période 2004–2006*

Le présent Plan opérationnel témoigne d'une volonté de renforcer la fonction de planification au sein de la CCE.

Il comporte plusieurs éléments nouveaux par rapport aux « plans de programme » des années précédentes, éléments qui visent à donner une orientation plus précise et une plus grande cohérence aux travaux de la Commission. Le changement le plus fondamental apporté dans le Plan opérationnel pour 2004 à 2006 est une mise de l'accent sur des grands *buts et objectifs* plutôt que sur les travaux en cours dans le cadre des programmes.

Les plans de programme antérieurs étaient structurés selon la hiérarchie descendante suivante : *programme – projet – activités (1, 2, 3) – sous-activités (1, 2, 3)*. Pour le présent Plan opérationnel, nous avons adopté la structure que voici : *but – objectifs (a, b, c) – stratégies (a1, a2, a3) – sous-objectifs*. Nous croyons que cela permettra à tous les intéressés de mieux comprendre et évaluer l'efficacité de la CCE. Le présent Plan opérationnel est un reflet plus fidèle de la *totalité* des travaux de la Commission. Il donne également des indications plus précises sur le contexte dans lequel nous œuvrons, ainsi que sur le mode d'organisation du Secrétariat. En outre, même s'il sera révisé annuellement, il décrit les travaux menés par la CCE sur un cycle de planification triennal.

---

**Buts** Le Plan opérationnel pour 2004 à 2006 s'articule autour de quatre *buts de programme* qui se complètent l'un l'autre :

- 1. Favoriser la compréhension de l'état de notre environnement et de ses liens avec l'économie et le commerce en Amérique du Nord**
- 2. Faire office de catalyseur de l'amélioration des lois et politiques nationales et faire progresser l'application ainsi que l'observation des lois de l'environnement partout sur le continent nord-américain.**
- 3. Mobiliser la coopération internationale en vue de résoudre des problèmes environnementaux cruciaux en Amérique du Nord.**
- 4. Veiller à ce que toutes les activités de la CCE constituent une tribune permettant le dialogue avec le public et la participation des citoyens en ce qui concerne les enjeux environnementaux en Amérique du Nord.**

Les *buts, objectifs et sous-objectifs* pour 2004 à 2006 sont décrits plus en détail à la sous-section 2.2.

Plusieurs *activités de gestion* sont de nature transversale. Elles visent à soutenir la réalisation des *buts de programme*; elles relèvent des champs d'activité suivants : communications, gestion de l'information, participation des peuples autochtones, des tribus indiennes<sup>1</sup> et des collectivités autochtones, administration. Les sous-sections 2.3 et 2.4 sont consacrées à ces questions. Les initiatives spéciales de la CCE — rapports établis aux termes de l'article 13 de l'ANACDE, examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE, élaboration du plan stratégique de la CCE, soutien au Conseil, soutien au CCPM, activités menées en application du paragraphe 10(6) de l'ANACDE — sont décrites à la sous-section 2.5.

<sup>1</sup> Aux États-Unis, « tribus indiennes » est le terme reconnu à l'échelle fédérale pour désigner les peuples et collectivités autochtones.

### *Points saillants pour la période 2004–2006*

L'adoption de cette nouvelle démarche permet de mieux cerner l'orientation des activités de la CCE. Parmi les points saillants des travaux prévus pour la période 2004–2006, on compte les suivants :

- Renforcement des partenariats

À court terme, nous affinerons nos sous-objectifs, nos politiques et nos démarches pour veiller à ce que nos partenariats permettent simultanément d'atteindre les buts de la CCE et de soutenir les activités complémentaires menées par d'autres organisations. La Commission intensifiera ses activités de création et d'expansion de partenariats avec d'autres organisations nord-américaines et internationales. Grâce aux partenariats et à la collaboration, elle peut donner de l'essor à des projets prometteurs qui requièrent un modeste soutien technique ou financier, une plus grande portée régionale ou une meilleure coordination. La CCE éveille l'attention en raison de l'efficacité avec laquelle elle parvient à mobiliser la coopération et à catalyser l'action en faveur de l'environnement. Jusqu'à présent, elle s'est engagée dans des projets conjoints avec des organisations telles que la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial; elle a aussi resserré sa collaboration avec la Commission mixte internationale et l'*International Boundary and Water Commission* (Commission internationale des frontières et des eaux). Elle examine les possibilités de collaborer avec l'Organisation panaméricaine de la santé et avec d'autres entités. Elle continuera également d'accroître la participation du secteur privé.

- Amélioration de l'information environnementale en Amérique du Nord

La CCE rehaussera sa valeur à titre de centre d'information et d'analyse concernant l'état de l'environnement nord-américain en favorisant la comparabilité des données et l'échange d'information, en approfondissant l'étude de menaces et d'enjeux environnementaux à l'aide d'évaluations prospectives, en renseignant le public et les décideurs à propos des effets de la dégradation du milieu sur la santé humaine et sur l'intégrité des écosystèmes. Ces activités seront complétées par les travaux continus que nous effectuons afin de comprendre et de faire connaître les répercussions environnementales de la libéralisation des échanges. Les rapports futurs de la CCE sur l'état de l'environnement constitueront des outils de première importance pour la diffusion de cette information. Les activités menées dans ce domaine seront également complétées par d'autres initiatives de la CCE, comme la publication des rapports annuels de la série *À l'heure des comptes*, concernant les rejets et les transferts de polluants, ainsi que des rapports relatifs à nos symposiums biennaux sur les liens entre l'environnement et le commerce. Puisque l'air circule librement de part et d'autre des frontières, l'amélioration de la qualité, de l'accessibilité et de la comparabilité des données sur les polluants atmosphériques constitue un enjeu important pour les gouvernements et le public nord-américains. Ainsi, à court terme, nous accorderons une importance particulière à l'amélioration de la comparabilité et de l'accessibilité de l'information sur la qualité de l'air.

- Progrès dans le domaine de la gestion des déchets dangereux

La CCE intensifiera ses activités concernant l'amélioration de la gestion des déchets dangereux dans les trois pays nord-américains. Le suivi des matières recyclables dangereuses et des déchets dangereux constituera une priorité dans ce domaine. Nous établirons des liens plus étroits entre ces activités et les travaux du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé.

- Conservation de la biodiversité

En juin 2003, le Conseil a adopté le *Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord*, dans lequel les trois pays s'engagent à prendre des mesures concertées

pour conserver et utiliser de façon durable les ressources biologiques qui constituent le patrimoine de l'Amérique du Nord. Pour sa part, la CCE axera principalement ses travaux à court terme sur l'aide à fournir aux trois pays pour la création d'aires de conservation dans l'écorégion marine Baja-Béring et dans les prairies du centre de l'Amérique du Nord, sur l'élaboration de plans d'action nord-américain de conservation d'espèces qui suscitent des préoccupations communes, de même que sur l'évaluation des voies de pénétration qu'empruntent les espèces envahissantes et qui sont associées au commerce trilatéral.

- Atténuation des effets de la pollution sur l'environnement et sur la santé humaine

Le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) est depuis longtemps une initiative phare de la CCE. Il vise à accroître la coopération trilatérale en matière de gestion des substances toxiques et persistantes d'intérêt prioritaire, par l'élaboration de stratégies et de plans d'action régionaux. Au cours des quelques années à venir, nous accroîtrons l'efficacité du programme de GRPC en le faisant porter non plus sur des substances chimiques isolées, mais sur des groupes de substances préoccupantes et sur leur cycle de vie. Nous accorderons une attention accrue aux initiatives de gestion axées sur l'avenir et à la surveillance régionale des concentrations de contaminants dans l'environnement. Nous resserrerons également les liens entre le programme de GRPC et nos travaux dans d'autres champs d'activité tels que le projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants, la gestion des déchets dangereux, la prévention de la pollution, un projet de conservation de la biodiversité relatif aux effets des substances toxiques sur les oiseaux, d'autres initiatives de la Commission décrites dans le présent Plan opérationnel. En outre, nous nous emploierons de plus en plus à promouvoir la prévention de la pollution et à mettre en relief le rôle moteur de l'entreprise privée en matière de protection de l'environnement.

Enfin, il est à noter que le Plan opérationnel pour 2004 à 2006 est *transitoire*. Nous espérons qu'il donnera lieu à des discussions sur les moyens de perfectionner les *buts et objectifs*, de telle sorte que nous puissions préciser, peaufiner et consolider nos stratégies ainsi que nos activités. À l'approche du dixième anniversaire de la création de la CCE, le présent Plan opérationnel fournira de solides assises pour l'élaboration, en 2004, du plan stratégique à long terme dans lequel le Conseil déterminera les orientations futures de la Commission en s'appuyant sur les résultats de l'examen décennal indépendant en cours.



# 1 Introduction

## 1.1 Contexte de planification

L'ampleur et la portée des préoccupations relatives à l'environnement en Amérique du Nord exigent un degré sans précédent de coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. La Commission de coopération environnementale (CCE), disposant depuis sa création d'un budget de 9 millions de dollars américains par année, continue aujourd'hui à jouer un rôle crucial qui consiste à faciliter le consensus et l'action en vue de relever les défis environnementaux auxquels les trois pays font face.

De nombreux facteurs influent d'une année à l'autre sur les activités de la CCE. L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) a conféré à la Commission un vaste mandat, dont certains éléments ont un caractère obligatoire et d'autres constituent des pouvoirs. En plus d'énoncer les obligations générales des Parties en matière de protection de l'environnement sur leur territoire respectif, l'ANACDE a créé trois principaux organes — le Conseil, le Secrétariat et le Comité consultatif public mixte (CCPM) — qui doivent travailler de concert pour accomplir le mandat de la CCE, à savoir favoriser la protection de l'environnement, l'application efficace des lois de l'environnement, le développement durable, la coopération internationale, la participation du public et la réalisation générale des objectifs environnementaux de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

Les communiqués de Mérida et de Guadalajara du Conseil ainsi que les plans de programme annuels de la CCE ont centré l'exécution de ce mandat sur certaines priorités stratégiques, collectivement connues sous l'appellation de « secteurs de programme » (environnement, économie et commerce; conservation de la biodiversité; polluants et santé; droit et politiques de l'environnement). Ces secteurs de programme et les obligations spécifiques que l'Accord impose à la CCE constituent le portefeuille des activités permanentes de la Commission.

Au cours des neuf premières années d'existence de la CCE, le programme de travail de celle-ci a évolué en fonction de l'expérience acquise ainsi que des résultats de diverses activités de consultation et d'évaluation. En particulier, le Comité consultatif public mixte (CCPM) a tenu des ateliers publics dans chacun des trois pays signataires de l'ALÉNA afin de connaître l'avis des citoyens sur les orientations futures de la Commission et d'en faire part au Conseil. Le programme de travail a aussi bénéficié des recommandations faites par d'autres organes consultatifs, notamment les comités consultatifs nationaux et gouvernementaux. De plus, la Commission a pu incorporer dans ses plans de programme des suggestions formulées par des membres des secteurs public et privé qui participaient à ses travaux dans des domaines d'activité tels que le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC),

le projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants et les études indépendantes menées par le Secrétariat en vertu de l'article 13 de l'ANACDE.

Enfin, le Conseil se réunit tous les ans pour examiner les activités accomplies au cours de l'année écoulée et déterminer les orientations de la CCE pour la période de planification ultérieure. En 2002, par exemple, le Conseil a chargé la Commission d'effectuer des travaux dans les domaines suivants : l'énergie et l'environnement, la santé des enfants et l'environnement, la gestion rationnelle des produits chimiques, les mécanismes de financement et l'environnement, l'intendance de l'environnement par les entreprises. Il a également demandé que l'on renforce les relations de travail avec la Commission mixte internationale et l'*International Boundary and Water Commission* (Commission internationale des frontières et des eaux). En 2003, le Conseil a adopté le *Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord*; il a prescrit au Secrétariat d'établir un rapport sur douze indicateurs de l'interaction entre l'environnement et la santé des enfants; il a en outre chargé le Secrétariat de chercher des mécanismes d'application volontaire permettant aux analystes financiers et aux investisseurs d'accéder facilement à l'information environnementale qui leur est utile.

## 1.2 Réalisations et défis

Depuis sa création il y a près de dix ans, la CCE a accompli beaucoup de choses. Partant de zéro, elle a mis le Secrétariat sur pied, établi son siège à Montréal et ouvert un bureau de liaison à Mexico, institué plusieurs réseaux de coopération trilatérale dans des champs d'activité ciblés (p. ex., la protection de la biodiversité, la lutte contre certains polluants organiques persistants), élaboré des processus et méthodes à l'appui de ses activités (p. ex., le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale, les communications des citoyens sur les questions d'application), entrepris plusieurs études novatrices sur une gamme variée d'enjeux environnementaux et, d'une façon plus générale, jeté les bases de la coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis en matière d'environnement.

L'une des plus grandes contributions que la CCE a apportées est la concrétisation de l'idée qu'il est possible et nécessaire d'intégrer les enjeux liés à l'environnement et ceux liés au commerce. Les raisons militent en faveur de cette intégration se sont fait jour lors du *Sommet de la Terre*, tenu en 1992 à Rio de Janeiro, et l'ANACDE peut être considéré comme étant sa première matérialisation dans les sphères internationales. Au terme d'une décennie, l'ANACDE et ses institutions connexes sont perçus comme une expérience modèle à prendre en compte dans l'élaboration d'autres accords internationaux. Grâce à ses travaux, la CCE a permis de mieux faire comprendre les liens qui existent entre l'environnement et le commerce.

L'ANACDE se distingue aussi par ses diverses dispositions qui donnent effet à la volonté des partenaires de l'ALÉNA de privilégier la participation du public. Le préambule de l'ANACDE fait état de « l'importance de la participation du public pour assurer la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement » et l'Accord incorpore cette participation dans la structure même de la Commission. L'ANACDE oblige les Parties à assurer de diverses façons la participation du public, institue le CCPM et charge celui-ci de fournir des avis au Conseil, encourage la création d'autres comités consultatifs et permet à des particuliers et à des organisations non gouvernementales de faire directement part à la CCE de leurs préoccupations concernant l'application des lois de l'environnement dans les trois pays de l'ALÉNA. Aucun autre accord international ne comporte des dispositions analogues en matière de transparence et d'intégration des citoyens dans le processus. Au Mexique, ces dispositions ont créé des possibilités sans précédent de participation du public et ont ainsi accru la légitimité de cette participation à la formulation des politiques environnementales.

La CCE a géré plusieurs projets de premier plan visant à accroître la coopération dans le domaine de l'environnement. L'un des plus importants d'entre eux est le programme de GRPC, dans le cadre duquel le Canada, le Mexique et les États-Unis ont pris des mesures concertées de lutte contre la pollution attribuable à certains polluants organiques persistants et à certains métaux lourds. La structure de coopération régionale de la CCE a joué un rôle déterminant dans l'élimination graduelle du DDT au Mexique (avant même l'échéance prévue) et la création, dans ce pays, d'un registre des rejets et des transferts de polluants.

En outre, la CCE a coordonné l'action des gouvernements à l'égard des espèces qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation, a publié sept rapports annuels sur les rejets et les transferts de polluants (rapports de la série *À l'heure des comptes*) qui ont gagné la faveur du public, et a accordé près de deux cents subventions, d'une valeur totale de plus de 6 millions de dollars américains, à des projets communautaires par le biais du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale.

Le Secrétariat, pour sa part, a établi jusqu'à présent quatre rapports en vertu de l'article 13 de l'ANACDE (sans compter un nombre considérable de documents de travail et de rapports d'analyse); sous le régime des articles 14 et 15 de l'Accord, il a reçu plus de quarante communications de citoyens sur des questions d'application et a constitué huit dossiers factuels.

Pour l'année 2003, parmi les multiples réalisations importantes de la CCE, les suivantes se distinguent plus particulièrement :

- l'adoption du *Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord*;
- la publication de cinq dossiers factuels aux termes de l'article 15 de l'ANACDE;
- la tenue du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce;
- la publication du rapport *À l'heure des comptes 2000*.

Si impressionnantes que soient les réalisations de la CCE, il reste à celle-ci plusieurs défis à relever. Les contraintes imposées par un budget demeuré constant deviennent de plus en plus lourdes. En outre, comme en témoigne la nouvelle démarche adoptée dans le présent Plan opérationnel, la Commission peut faire mieux pour ce qui est de préciser ses priorités, de définir clairement les répercussions de ses activités et de sensibiliser davantage les intéressés à l'importance de sa contribution.

Les Parties ont également fait appel à la CCE pour donner effet dans la région nord-américaine à des engagements qu'elles avaient pris à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable. La prise en charge de ces engagements à l'échelon régional et leur concrétisation ont représenté une importante contribution de la Commission; néanmoins, dans ce contexte, nous pourrions travailler davantage pour faire en sorte que nos programmes d'action mondial et régional se renforcent mutuellement. À l'avenir, il faudrait accorder une attention particulière à l'examen des façons dont la CCE pourrait contribuer, par exemple, aux travaux de la Commission du développement durable des Nations Unies.

### 1.3 Une nouvelle orientation

Les Parties, le CCPM, les membres du personnel du Secrétariat de la Commission et des observateurs externes ont exprimé certaines préoccupations précises concernant les travaux et le fonctionnement de la CCE, notamment les suivantes :

- La CCE n'accorde pas une attention suffisante à la planification stratégique.
- Le budget attribué à la CCE est demeuré constant, au seuil de 9 millions de dollars américains par année, depuis la première année de fonctionnement de la Commission, de sorte que les ressources dont celle-ci dispose ont décliné en valeur réelle.
- Le programme d'action de la CCE est dispersé entre de multiples projets distincts.
- Les Parties s'attendent à une meilleure reddition de comptes de la part du Secrétariat sur les résultats obtenus dans le cadre des programmes.
- Certaines activités prévues à l'ANACDE n'ont pas été mises en œuvre d'une façon aussi complète qu'on l'aurait souhaité; citons, par exemple, la coopération entre la CCE et la Commission du libre-échange de l'ALÉNA en vue de réaliser des buts et objectifs environnementaux, la formulation de recommandations sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontières aux termes du paragraphe 10(7), l'établissement de règles de procédure types pour le règlement des différends sous le régime de la Partie V.
- La CCE a publié jusqu'à présent un seul rapport sur l'état de l'environnement (l'ANACDE prévoit l'établissement « périodique » de rapports).

Le présent Plan opérationnel témoigne d'une volonté de renforcer la fonction de planification au sein de la CCE. À ce titre, il donne suite aux préoccupations susmentionnées, de même qu'à de récentes évaluations des capacités et des besoins de la Commission en gestion de l'information, à un examen de la participation des peuples autochtones, des tribus indiennes<sup>2</sup> et des collectivités autochtones aux travaux de la Commission et à trois évaluations pilotes entreprises l'an dernier concernant le fonctionnement du bureau de liaison du Mexique, le programme de GRPC et le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord. Le Plan opérationnel prend en compte les conclusions et recommandations de toutes ces études et indique les mesures de suivi que la Commission prend à cet égard.

<sup>2</sup> Voir la note 1 *supra*.

## 2 Plan opérationnel pour 2004 à 2006

### 2.1 Vue d'ensemble

La présente section donne une vue d'ensemble des buts, objectifs et sous-objectifs opérationnels de la CCE, de la démarche adoptée pour l'accomplissement des activités, du mode d'organisation de la Commission, de la répartition des ressources affectées à la mise en œuvre du Plan opérationnel.

#### 2.1.1 Cadre de planification

Le Plan opérationnel pour 2004 à 2006 s'articule autour de quatre **buts de programme** :

1. *Favoriser la compréhension de l'état de notre environnement et de ses liens avec l'économie et le commerce en Amérique du Nord.*
2. *Faire office de catalyseur de l'amélioration des lois et politiques nationales et faire progresser l'application ainsi que l'observation des lois de l'environnement partout sur le continent nord-américain.*
3. *Mobiliser la coopération internationale en vue de résoudre des problèmes environnementaux cruciaux en Amérique du Nord.*
4. *Veiller à ce que toutes les activités de la CCE constituent une tribune permettant le dialogue avec le public et la participation des citoyens en ce qui concerne les enjeux environnementaux en Amérique du Nord.*

Ces **buts** découlent du mandat conféré par l'ANACDE à la Commission et reflètent l'évolution des priorités stratégiques au fil des ans. Chaque **but** est subdivisé en **objectifs**, **stratégies** et **sous-objectifs** qui définissent plus en détail les priorités de la CCE ainsi que les moyens mis en œuvre pour y donner suite et pour mesurer les résultats obtenus au cours des trois années à venir. Les **buts**, **objectifs** et **sous-objectifs** pour 2004 à 2006 sont décrits à la sous-section 2.2.

Plusieurs **activités de gestion**, de nature transversale, visent à soutenir la réalisation des **buts de programme**; elles relèvent des champs d'activité suivants : communications; gestion de l'information; promotion de partenariats; développement des capacités; participation du public (y compris la participation des peuples autochtones, des tribus indiennes<sup>3</sup> et des collectivités autochtones); administration et finances.

<sup>3</sup> Voir la note 1 *supra*.

Les sous-sections 2.3 et 2.4 sont consacrées à ces champs d'activité. Les initiatives spéciales de la CCE — rapports établis aux termes de l'article 13 de l'ANACDE, examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE, élaboration du plan stratégique de la CCE, soutien au Conseil, soutien au CCPM, activités menées en application du paragraphe 10(6) de l'ANACDE — sont décrites à la sous-section 2.5.

### 2.1.2 Contexte opérationnel

Investie d'un mandat vaste et unique en son genre, disposant d'un budget demeuré constant d'année en année et s'appuyant sur neuf années d'expérience opérationnelle, la CCE a progressivement adopté des orientations et mis au point des modalités de fonctionnement destinées à maximiser son efficacité et son rendement.

#### *Occupation d'un créneau unique*

La CCE occupe en Amérique du Nord un créneau qui lui est propre, exerçant des fonctions de catalyse, de rassemblement, de coordination de l'action, ainsi que de centre de recherche et d'information sur les politiques. Sa structure exceptionnelle, basée sur la participation tant des gouvernements que du public, lui permet souvent de mener des initiatives là où d'autres instances ne peuvent pas le faire.

Dans le cadre de sa fonction de « catalyse », la CCE peut concourir à la réalisation d'activités pertinentes en Amérique du Nord et faire progresser la mise en œuvre, à l'échelle continentale, d'initiatives mondiales ou d'accords internationaux. Grâce aux partenariats et à la collaboration, elle peut donner de l'essor à des projets prometteurs qui requièrent un modeste soutien technique ou financier, une plus grande portée régionale ou une meilleure coordination.

Dans le cadre de sa fonction de « rassemblement », la CCE constitue une tribune régionale unique pour ce qui est d'analyser les tendances et d'amener des intervenants clés à trouver des solutions concertées, ou simplement à échanger leurs vues sur la protection, la conservation et la durabilité de l'environnement, de même que sur les liens entre l'environnement et le commerce. Puisque la Commission réserve une part active aux trois gouvernements nord-américains aussi bien qu'au public, par l'entremise de son Conseil, de ses comités consultatifs, de ses groupes de travail et du CCPM, elle est très bien placée pour réunir des intervenants des secteurs public et privé et jeter des ponts afin d'en arriver à une compréhension commune des problèmes à résoudre et des interventions requises à cette fin.

Dans le cadre de sa fonction de « coordination », la CCE peut faciliter la réalisation d'activités à l'échelle continentale de manière à utiliser plus efficacement des ressources humaines et financières limitées. La constitution de réseaux au sein des milieux scientifique et universitaire et d'autres milieux non gouvernementaux, par exemple, permet de renforcer les capacités en Amérique du Nord et constitue un important mécanisme de promotion de la participation du public aux travaux de la Commission.

### *Conception de projets sur l'ensemble de leur cycle de vie*

La CCE accomplit ses activités selon diverses méthodes expressément adaptées pour permettre la réalisation des buts et des objectifs de la manière la plus efficace possible. Avant la mise en œuvre d'un projet, elle s'attache à assortir celui-ci de buts et objectifs clairs, d'un calendrier d'exécution et d'indicateurs des progrès accomplis, de même qu'à définir les rôles des différents participants. D'une façon générale, l'approche adoptée par la Commission consiste en une série d'étapes progressives qui débute par la *définition du problème* et la *détermination de la portée* des travaux à effectuer, et qui se poursuit jusqu'à l'élaboration et à la diffusion de recommandations. Certains projets sont conçus pour être parachevés dans des délais précis, pour être confiés par la suite à d'autres institutions ou pour être intégrés dans des structures ou programmes gouvernementaux. Des *projets pilotes* servent à mettre à l'essai des principes, mécanismes ou stratégies dans des lieux précis ou des circonstances déterminées; les résultats obtenus peuvent fournir des modèles susceptibles d'être reproduits ailleurs. À l'occasion, la poursuite des travaux dépend des conclusions tirées et des résultats obtenus au cours de l'année écoulée et des années précédentes. D'autres activités sont conçues pour être menées en permanence.

### *Formation de partenariats*

En établissant des partenariats avec un nombre croissant d'acteurs des secteurs privé et public, aux échelles locale, régionale et mondiale, la CCE étend l'ampleur et le rayonnement de ses activités tout en évitant les chevauchements.

### *Fonction de « carrefour d'information »*

En peu de temps, la CCE s'est taillé une réputation d'important centre de collecte d'information et de données sur l'environnement nord-américain. Ses rapports, dossiers factuels et bases de données procurent des moyens d'action aux citoyens et aux gouvernements, en leur fournissant des renseignements cruciaux sur notre environnement commun et sur les politiques mises en œuvre pour le protéger.

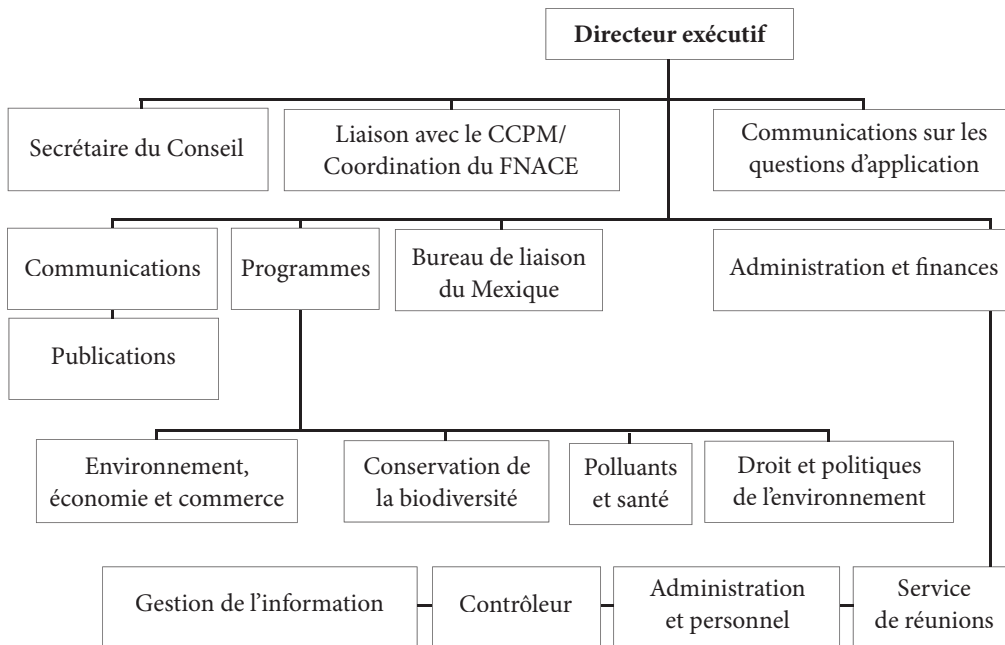
### *Fonction de recherche et d'analyse des politiques*

Grâce à son personnel professionnel recruté dans les trois pays, à son accès aux compétences spécialisées des administrations publiques des trois pays et à ses relations avec un réseau de plus en plus étendu de scientifiques et d'universitaires qui participent à ses travaux, la CCE a établi sa crédibilité en effectuant des recherches et des analyses des politiques de grande qualité sur des enjeux environnementaux suscitant des préoccupations à l'échelle du continent. À titre de centre nord-américain de recherche sur les politiques et sur les aspects scientifiques des problèmes liés à l'environnement, elle continue de fournir aux décideurs et au grand public une information scientifique objective et éprouvée.

### 2.1.3 Organisation et dotation

Le Secrétariat de la CCE assure la mise en œuvre du présent Plan opérationnel. Sous l'autorité d'un directeur exécutif, le Secrétariat compte un effectif spécialisé et très motivé de cinquante-cinq employés répartis entre plusieurs unités opérationnelles (voir l'organigramme ci-dessous). Toutes ces unités sont indispensables au fonctionnement du Secrétariat. Elles collaborent les unes avec les autres pour favoriser le plus grand degré d'intégration possible des activités de la Commission et pour faire en sorte que l'on tire parti des connaissances spécialisées du personnel là où elles sont le plus utiles. L'Unité des communications sur les questions d'application, qui reçoit et traite les communications déposées par des citoyens aux termes des articles 14 et 15 de l'ANACDE, conserve un certain degré d'autonomie, en accord avec le mandat particulier qui lui est conféré au sein du Secrétariat.

#### Unités opérationnelles de la CCE



L'Amérique du Nord a la chance de pouvoir compter sur de nombreux spécialistes, dans les trois pays, auxquels il est possible de faire appel pour mieux définir des enjeux et qui peuvent apporter leur expertise scientifique, trouver des solutions d'ordre technologique ou autre et mettre au point des mécanismes institutionnels. Ces spécialistes contribuent à la réalisation des buts de la Commission et tirent profit de leur participation à ses travaux. Pour faciliter la mise à contribution de ces experts, la CCE constitue souvent des équipes de spécialistes, des groupes de travail ou des comités multilatéraux, et a également recours à d'autres mécanismes.



#### 2.1.4 Contraintes budgétaires

Le budget de fonctionnement de la CCE s'élève à 9 millions de dollars américains par année (3 millions de dollars américains en provenance de chacune des Parties). Ce budget est demeuré au même niveau depuis 1995. Au fil des ans, le pouvoir de dépenser de la Commission s'est érodé en raison de l'inflation. Toutefois, puisque la CCE fait la majeure partie de ses débours en dollars canadiens, elle avait pu, jusqu'en 2003, profiter d'un taux de change avantageux par rapport au dollar américain, ce qui avait partiellement neutralisé les effets de l'inflation. Depuis le début de 2003, toutefois, le dollar canadien est en hausse constante et cela a entraîné une importante érosion (963 000 \$CAN) du pouvoir de dépenser de la Commission au cours de l'exercice financier 2003.

Plusieurs importants facteurs influent sur les affectations budgétaires. En voici quelques exemples :

- Le nombre d'employés du Secrétariat est demeuré relativement constant, à cinquante-cinq, au cours des cinq dernières années. La rémunération représente 32 pour 100 du budget total; les frais de location de locaux à bureaux en représentent 5,5 pour 100. La Commission a négocié un nouveau bail et réduit ainsi ses frais de location, lesquels se rapprochent davantage de la valeur courante sur le marché.
- Depuis la création de la CCE, les sommes non dépensées reportées d'une année à l'autre correspondent à environ 8 pour 100 du budget total. En 2003, de tels reports ont été éliminés grâce à une gestion améliorée des projets et des dépenses. Même si cette élimination constitue un élément positif, elle a restreint encore davantage le budget effectif de 2004.
- Actuellement, quarante-deux groupes d'experts (groupes de travail, comités, groupes d'étude) conseillent le Secrétariat ou guident les travaux de la Commission. Le nombre de ces groupes s'accroît sans cesse d'année en année. En 2002, la CCE a consacré 2 millions de dollars canadiens à l'organisation d'une quarantaine d'activités spéciales réunissant au total plus de mille quatre cents personnes. À titre d'exemple, la préparation et la tenue d'une réunion typique à laquelle participe une centaine de personnes coûte plus de 80 000 \$CAN.
- En 2002, on comptait plus de deux mille documents affichés sur le site Web de la CCE. Le nombre de visites du site s'accroît constamment et s'élève actuellement à environ quatre-vingt mille par mois.
- Enfin, le Conseil continue de guider et d'orienter activement les travaux de la CCE. Depuis quelques années, le nombre de directives données et d'engagements pris par le Conseil a radicalement grimpé.

## 2.2 Buts de programme

La CCE visera quatre grands buts au cours de la période de planification. Ces buts, ainsi que les objectifs, stratégies et sous-objectifs qui s'y rapportent, sont décrits dans les pages qui suivent.

---

### But 1 Favoriser la compréhension de l'état de notre environnement et de ses liens avec l'économie et le commerce en Amérique du Nord

Pour être efficaces, les décisions prises en matière d'environnement doivent reposer sur une solide assise de connaissances. L'ANACDE délimite quatre grands domaines dans lesquels la CCE doit effectuer des recherches et diffuser de l'information. En conséquence, la Commission est devenue un centre d'information et d'analyse concernant l'état de l'environnement nord-américain (objectif A, ci-dessous) et concernant les effets de l'ALÉNA sur l'environnement (objectif B). Ses travaux de recherche dans les deux autres domaines, c'est-à-dire les tendances relatives aux normes environnementales, ainsi que l'observation et l'application des lois de l'environnement dans les trois pays, se rattachent au but 2 (voir plus loin).

#### Objectif A : Le public et les Parties comprennent mieux l'état de l'environnement nord-américain et son évolution possible, de même que ses liens avec la santé humaine et l'intégrité des écosystèmes

À mesure que le public prend conscience de la relation d'interdépendance entre la qualité de l'environnement, la santé humaine et la prospérité économique, l'information environnementale est appelée à jouer un plus grand rôle dans la détermination des liens entre l'intégrité du milieu et le bien-être économique et social. On doit maintenant disposer de rapports intégrés où sont évalués les liens entre les enjeux, les forces motrices et les mesures d'intervention. Un défi de première importance à relever, en ce qui concerne l'établissement de rapports sur l'environnement, consiste à mieux répondre aux besoins des décideurs. La CCE continuera de relever sa crédibilité et sa valeur à titre de centre d'information et d'analyse concernant l'état de l'environnement nord-américain en appliquant trois stratégies.

---

**Stratégie 1 :** Faciliter l'harmonisation des données et l'échange d'information ainsi que promouvoir une surveillance intégrée à l'échelle continentale afin de favoriser une meilleure compréhension de l'état actuel de l'environnement nord-américain

Pour que les gouvernements, l'industrie et le public puissent prendre des décisions éclairées et pour favoriser l'élaboration de politiques environnementales judicieuses, il faut que tous les secteurs de la société disposent en temps opportun d'une information environnementale exacte et publiquement accessible. L'établissement de rapports sur l'environnement a radicalement évolué au cours des quinze dernières années, en réponse aux besoins de nouveaux auditoires ainsi qu'à de nouvelles exigences, et grâce à l'expérience acquise par les organismes nationaux et des organisations internationales telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En Amérique du Nord, chaque pays a suivi son propre cheminement et adopté ses propres approches; les trois pays collaborent, par l'intermédiaire de la CCE, en vue d'améliorer la comparabilité et l'accessibilité de l'information environnementale, plus

particulièrement dans le cas des registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP) et des inventaires des émissions atmosphériques.

Aux termes de l'ANACDE, le Secrétariat de la CCE doit établir périodiquement des rapports sur l'état de l'environnement nord-américain. En conséquence, il met actuellement au point une approche destinée à assurer la diffusion systématique et régulière d'information sur l'état de l'environnement. Les rapports à venir seront principalement axés sur les tendances environnementales, les pressions qui s'exercent sur le milieu ambiant et les mesures prises par la société pour prévenir ou atténuer ces pressions, compte tenu des activités de collecte de renseignements sur l'environnement actuellement menées dans les trois pays. Les travaux de la Commission dans ce domaine viseront à tirer parti des innovations et des atouts issus de l'évolution des pratiques pour apporter une perspective nord-américaine qui mettra en lumière les enjeux et problèmes jugés prioritaires par le Conseil, qui s'appuiera sur l'information produite par la CCE ainsi que par d'autres sources et qui viendra compléter les activités accomplies par les trois pays de l'ALÉNA.

Les rapports de la série *À l'heure des comptes*<sup>4</sup> constituent un bon exemple de travaux de la CCE qui sont davantage ciblés, qui permettent de suivre l'évolution et les tendances au fil des ans et dont la Commission s'inspirera pour concevoir ses rapports sur l'état de l'environnement. Disposant maintenant de données échelonnées sur sept ans, la CCE sera de plus en plus en mesure, à compter du rapport *À l'heure des comptes 2001* (dont la publication est prévue au début de 2004), de dégager des tendances en ce qui concerne la production et la gestion des polluants toxiques. Le soutien accordé au Mexique pour le peaufinage et la mise en œuvre d'un programme de RRTP — le *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (Registre d'émissions et de transferts de contaminants) — à déclaration obligatoire et à données publiquement accessibles représente un autre volet important de ces travaux.

Au cours des quelques années à venir, la Commission accordera une importance particulière à l'information sur la qualité de l'air. Puisque l'air circule librement de part et d'autre des frontières, l'amélioration de la qualité, de la comparabilité et de l'accessibilité des données sur les polluants atmosphériques constitue un enjeu important pour les gouvernements et pour le public nord-américains. En 2004, la CCE soutiendra la réalisation du tout premier inventaire national des émissions atmosphériques au Mexique, lequel portera sur plusieurs importants polluants, dont les oxydes de soufre, les oxydes d'azote et les particules en suspension. Les renseignements ainsi recueillis, de même que les données comparables en provenance du Canada et des États-Unis, serviront de données de base pour l'établissement par la Commission d'une série de rapports périodiques sur les rejets de polluants dans l'atmosphère, comme le prescrivait la résolution du Conseil n° 01-05, et constitueront un point de départ pour le réseautage électronique des inventaires nationaux et régionaux des émissions atmosphériques en Amérique du Nord.

Il est essentiel que l'on dispose d'un accès facile et sûr à des données de surveillance pertinentes, fiables et comparables sur la qualité de l'air, que l'on en assure la diffusion et que l'on procède à des évaluations et interprétations éclairées partiellement basées sur ces données, pour pouvoir confirmer et quantifier les progrès réalisés dans le cadre des programmes sur la qualité de l'air et au chapitre du respect des engagements internationaux. Citons, à titre d'importants exemples, les stratégies régionales de lutte contre l'ozone troposphérique, les tendances relatives à la réduction des dépôts acides et leurs liens avec les mesures antipollution, ainsi que les activités régionales destinées à améliorer la visibilité. En outre, on devra vraisemblablement

<sup>4</sup> *À l'heure des comptes* est un rapport annuel sur les rejets et les transferts de polluants industriels qui regroupe l'information publique compilée dans les registres nationaux des trois pays – les données du *Toxics Release Inventory* (Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis, celles de l'Inventaire national des rejets de polluants du Canada et, lorsqu'elles deviendront disponibles, celles du *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (Registre d'émissions et de transferts de contaminants) du Mexique.

blement pouvoir s'appuyer sur des études de référence, basées sur les données de surveillance, lorsqu'on évaluera la nature et l'étendue de nouveaux problèmes liés à la pollution atmosphérique transfrontière. Les résultats de ces études effectuées à partir de données nationales comparables pourraient aider à définir les profils spatiaux de la pollution transnationale ainsi qu'à établir des corrélations entre les paramètres relatifs à la santé humaine et à l'environnement; ils pourraient également servir à orienter les activités futures de surveillance, de recherche et de modélisation. La CCE entreprend des travaux qui visent à améliorer la comparabilité et l'accessibilité des données de surveillance de la qualité de l'air en Amérique du Nord à l'appui de ces objectifs en matière d'environnement et de santé publique.

#### Sous-objectifs :

- Publier en 2005 un rapport qui synthétisera l'information sur l'état de l'environnement nord-américain.
- Poursuivre la publication des rapports annuels de la série *À l'heure des comptes* sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord.
- Poursuivre la mise en œuvre du *Plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des registres des rejets et des transferts de polluants nord-américains*.
- Favoriser le partage de connaissances techniques et stratégiques entre les gestionnaires de la qualité de l'air en mettant en œuvre un programme pour faciliter les échanges de personnel entre les organismes gouvernementaux des trois pays.
- Renforcer les capacités de surveillance de la qualité de l'air du Mexique en contribuant à la mise au point du plan mexicain de surveillance de la qualité de l'air.
- À compter de 2004, publier des rapports périodiques sur les données de surveillance de la qualité de l'air ambiant en Amérique du Nord et chercher des moyens d'accroître l'accès à l'information de cette nature.
- Parachever en 2004 l'inventaire national des émissions atmosphériques de 1999 au Mexique.
- Établir des rapports annuels publics sur les émissions de polluants atmosphériques courants en Amérique du Nord. Le premier rapport résumera et comparera les données disponibles sur les émissions des centrales électriques.

---

**Stratégie 2 :** Effectuer des recherches sur les dangers éventuels pour l'environnement et sur les enjeux qui risquent de susciter des préoccupations communes, en procédant à des analyses comparatives et à des évaluations basées sur l'information environnementale comparable recueillie en Amérique du Nord

Avec l'intégration croissante de l'économie des trois pays nord-américains, de nouvelles préoccupations liées à la dégradation de l'environnement peuvent surgir en raison du déplacement des activités commerciales ou de leur expansion au-delà des frontières nationales. La CCE entreprendra des recherches sur les menaces pour l'environnement qui pourraient compromettre l'intégrité des écosystèmes, la santé publique ou d'autres éléments environnementaux. Pour ce faire, elle procédera à des analyses comparatives et à des évaluations fondées sur des techniques de modélisation avancées et sur les bases de données existantes relatives à l'environnement et à la santé publique, de même que sur d'autres informations pertinentes. Ces évaluations prendront appui sur l'information comparable concernant la santé publique et l'environnement recueillie dans le cadre de la stratégie 1, ci-dessus, pour établir des niveaux de référence auxquels il sera possible de comparer les scénarios prévisionnels.

**Sous-objectif :**

- Entreprendre des analyses comparatives et des évaluations des interactions entre la pollution atmosphérique, la santé publique et les écosystèmes.

---

**Stratégie 3 :** Évaluer les répercussions de la dégradation de l'environnement sur la santé humaine et sur l'intégrité des écosystèmes en Amérique du Nord, et diffuser les résultats de ces évaluations auprès du public et des décideurs

La délimitation des principaux liens entre l'intégrité de l'environnement et la santé humaine continuera de représenter un enjeu de première importance qui façonnera la production et l'utilisation de l'information environnementale. Les grands titres de l'actualité reflètent les préoccupations accrues du public à propos de la sécurité de l'eau potable, des effets de la pollution atmosphérique urbaine sur la santé et de l'apparition de nouvelles maladies. Tous ces problèmes font entrer en jeu des relations complexes entre la transformation de l'environnement, les activités anthropiques et la santé humaine. Citons, à titre d'exemples, la présence de perturbateurs du système endocrinien dans l'eau potable et celle de traces de polluants organiques persistants (POP) dans la chaîne alimentaire. L'interaction entre l'environnement et la santé des enfants suscite un intérêt de plus en plus vif depuis que l'on reconnaît que les enfants forment un sous-groupe particulièrement vulnérable de la population humaine. Le *Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord* de la CCE prévoit la mise au point d'un ensemble d'indicateurs nord-américains concernant la santé des enfants et l'environnement, qui permettra de fournir périodiquement aux décideurs et au public une information aisément compréhensible. Les enfants sont particulièrement sensibles à l'exposition au DDT, probablement à cause des quantités de cette substance qui sont toujours présentes dans l'environnement ou des résidus qui contaminent les aliments. Après avoir soutenu l'élimination graduelle du DDT au Mexique<sup>5</sup>, laquelle a été menée à terme avec succès, la CCE s'emploiera à analyser les effets cumulatifs de ce pesticide sur les enfants et sur l'écosystème. Au cours de la période 2004–2006, la Commission entreprendra, dans le cadre de son projet sur la GRPC, la diffusion de données sur les concentrations de POP dans l'organisme humain et dans l'atmosphère, de même que sur les concentrations sanguines de DDT chez les enfants du Mexique et d'Amérique centrale.

**Sous-objectifs :**

- Réunir les données que les trois pays rassembleront sur un ensemble initial de douze indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, données qui serviront de base à l'établissement d'un premier « rapport sur les indicateurs » en 2004.
- Entreprendre un projet en vue de mesurer les concentrations de POP dans l'organisme humain au sein de populations nord-américaines choisies et faire rapport des premiers résultats en 2005.
- Faire rapport de l'évolution chronologique des concentrations de POP et de métaux dans l'atmosphère en Amérique du Nord, en commençant par l'étude, en 2005, des dépôts humides de mercure.
- À compter de 2004, mesurer les concentrations sanguines de DDT chez les enfants du Mexique et d'Amérique centrale, afin de déterminer les tendances temporelles à cet égard.

<sup>5</sup> Décembre 2000.

**Objectif B : Les hauts responsables du commerce international et le public sont informés des effets environnementaux de la libéralisation des échanges et s'appuient sur cette information pour promouvoir l'amélioration des dispositions des nouveaux accords commerciaux**

L'Amérique du Nord forme le plus important bloc commercial du monde et la puissance de ce bloc repose en partie sur l'abondance des ressources naturelles du continent. Il importe donc de travailler à intégrer les politiques environnementales et commerciales afin qu'elles se renforcent mutuellement, et de faire en sorte que l'encouragement du commerce ne conduise pas à un affaiblissement ou à une réduction des protections accordées par les lois nationales de l'environnement. La CCE est la seule organisation intergouvernementale à avoir pour mandat d'examiner en permanence les effets d'un traité commercial sur le milieu ambiant. Elle s'acquitte de cette tâche en collaboration avec les Parties, l'OCDE, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Comité du commerce et de l'environnement de l'Organisation mondiale du Travail, de même que diverses organisations non gouvernementales. Le caractère unique de l'ALÉNA, qui est le premier accord commercial régional à réunir des pays dont le stade de développement diffère et à comporter des dispositions relatives aux investissements, présente un intérêt particulier du fait que l'on assiste actuellement à une multiplication des traités commerciaux bilatéraux et régionaux. À la suite des deux premiers symposiums de la CCE sur les liens entre l'environnement et le commerce, et après dix années d'expérience, les enseignements tirés de l'application de l'ALÉNA en Amérique du Nord suscitent l'intérêt d'organisations de toutes les régions du monde. Ainsi, dans le cadre de son évaluation continue des répercussions environnementales du libre-échange et de l'intégration des marchés, aux échelles sectorielle et régionale, la CCE diffuse les enseignements tirés auprès de toutes les parties intéressées.

---

**Stratégie 1 :** Élaborer un plan stratégique pour le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce

Aux termes de l'ANACDE, le Conseil appuie les buts et objectifs environnementaux de l'ALÉNA et la concertation avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA en vue de la réalisation de ces buts et objectifs. Dans cette perspective, nous devons examiner comment nous pourrions resserrer les communications et la coopération avec la Commission du libre-échange dans le contexte plus général du Plan opérationnel de la CCE. C'est pourquoi nous élaborerons en 2004 un plan stratégique qui orientera les travaux de la CCE dans le domaine de l'environnement, de l'économie et du commerce. Il existe un éventail d'enjeux commerciaux connexes à l'environnement — c.-à-d. des problèmes environnementaux où le commerce joue un rôle — au sujet desquels les fonctionnaires de l'environnement et du commerce pourraient se concerter. Il n'est pas nécessaire que la coopération entre ces fonctionnaires soit limitée aux projets; il est important de tenir des discussions informelles au sujet des enjeux multilatéraux et de la coopération régionale axée sur le respect des engagements pris à l'échelle internationale. Les recommandations issues de l'examen décennal pourraient être intégrées dans le plan stratégique et constituer la base de futurs travaux entrepris dans le cadre de ce plan. Par ailleurs, l'élaboration d'un plan stratégique permettra aux Parties de s'inspirer des résultats de divers projets antérieurs de la CCE consacrés à l'environnement, à l'économie et au commerce, et de lier ces résultats à une stratégie globale de coopération avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA.

**Sous-objectif :**

- Élaborer un plan stratégique à long terme pour le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, plan dont les priorités et les enjeux seront établis par le Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE.

---

**Stratégie 2 :** Évaluer au moyen de processus transparents les liens entre l'environnement et le commerce et diffuser de l'information sur les conclusions tirées

Le deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, qui a eu lieu au Mexique en 2003, avait pour thème l'agriculture et l'énergie. Il a produit des résultats précieux pour ces deux secteurs d'activité. Compte tenu de la complexité et du degré d'intégration de ces deux secteurs en Amérique du Nord, et pour garantir que le Symposium portera des fruits, il est justifié d'entreprendre une étude de suivi (au cours de laquelle on appliquera le cadre approuvé par le Conseil de la CCE), afin de mieux comprendre les liens entre la protection de l'environnement, le commerce et l'intensification de l'intégration économique. Nous commencerons par déterminer quels sous-secteurs agricoles doivent faire l'objet d'une évaluation plus approfondie et, au terme de consultations avec les Parties, nous procéderons à l'analyse de ces sous-secteurs. Les Parties, les Comités consultatifs nationaux et le CCPM ont recommandé à la CCE de travailler en partenariat avec des institutions d'enseignement supérieur. Le Secrétariat a noué des relations avec le *PanAm Partnership* (Partenariat panaméricain), une alliance de quatre écoles de commerce nord-américaines : l'École des hautes études commerciales de Montréal, la Dalhousie University, la Pace University et l'*Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey* (Institut technologique et d'études supérieures de Monterrey). Chacune des quatre écoles compte des partenaires dans l'industrie. Grâce à ce partenariat, il nous sera possible d'entreprendre des travaux moyennant l'affectation d'un minimum de ressources. Les personnes chargées d'entreprendre ces travaux bénéficieront également de l'apport des Parties; des fonctionnaires ont siégé au sein de ces groupes consultatifs lors des symposiums précédents et lors de l'élaboration du cadre d'évaluation. Il en résultera une mise à jour de l'analyse des liens entre l'environnement et le commerce qui sera présentée dans des publications de la CCE et dans des revues professionnelles soumises au processus d'évaluation par les pairs. Les Parties devraient être capables d'intégrer les enseignements tirés de ces activités, le cas échéant, dans leur évaluation des effets sur l'environnement des futurs accords commerciaux.

La Commission continuera à évaluer le secteur de l'agriculture et étendra son analyse à l'ensemble de la chaîne de production et de commercialisation (des investissements à la production, en passant par la transformation, la distribution et la consommation). Les travaux d'évaluation engloberont les effets d'échelle de l'ALÉNA, de même que les effets de cet accord sur les investissements. Au cours du troisième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, organisé par la CCE, on cherchera à déterminer comment découpler la croissance économique et les impacts environnementaux, notamment de quelle façon on peut réduire les pressions que la croissance économique (et l'augmentation des investissements qui en découle) impose aux infrastructures. Ces travaux d'évaluation seront entrepris préalablement au troisième symposium, dans un esprit d'ouverture, de transparence et d'inclusion, de sorte que les résultats obtenus puissent être fiables.

Comme pour les symposiums précédents, la CCE réunira un groupe consultatif composé de responsables gouvernementaux, d'économistes en commerce international et de spécialistes de l'environnement ayant acquis une expertise dans le domaine des enjeux environnementaux et commerciaux (dont les effets d'échelle et les investissements). Ce groupe élaborera des critères relatifs aux communications proposées. Comme pour les autres symposiums également, les auteurs sélectionnés pour la présentation de communications bénéficieront d'un modeste soutien financier de la part de la CCE. Le groupe consultatif jouera un rôle de première importance dans l'élaboration du programme du Symposium. Les responsables du commerce international des trois pays seront invités à faire partie de ce groupe. Nous rechercherons des partenaires — l'Organisation des États américains pourrait être l'un d'eux — afin de pouvoir réduire nos coûts relatifs à la tenue du Symposium.

#### **Sous-objectifs :**

- Continuer de documenter les liens entre l'environnement et la libéralisation des échanges dans le domaine de l'agriculture pour des sous-secteurs précis.
- Diffuser de l'information sur les liens entre l'environnement et le commerce sous le régime de l'ALÉNA, notamment par la tenue d'un troisième symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce en 2005 axé sur la croissance, l'investissement et l'environnement.

---

## **But 2      Faire office de catalyseur de l'amélioration des lois et politiques nationales et faire progresser l'application ainsi que l'observation des lois de l'environnement partout sur le continent nord-américain**

Les lois sont la pierre angulaire des régimes de protection de l'environnement au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Le but 2 est axé sur les priorités régionales qui découlent des obligations et engagements prévus à l'ANACDE dans les domaines suivants : l'amélioration de l'observation et de l'application des lois et règlements de l'environnement, les normes environnementales, la performance environnementale, l'élaboration et l'amélioration constante des lois et politiques relatives à l'environnement. Il a pour objet d'améliorer la qualité de l'environnement en faisant mieux comprendre les exigences techniques et en favorisant une plus grande collaboration entre les organismes chargés de l'application des lois de l'environnement. Il est subdivisé en deux objectifs, qui ont trait au renforcement de la coopération sur le plan des exigences juridiques et à l'amélioration du respect des lois.

### **Objectif A : L'élaboration et l'amélioration des lois, politiques, normes et exigences techniques relatives à l'environnement, ainsi que la diffusion d'information à cet égard, font l'objet d'une plus grande coopération**

Cet objectif donne suite au mandat que le paragraphe 10(3) de l'ANACDE confère au Conseil, à savoir renforcer la coopération en vue de l'élaboration et de la constante amélioration des lois et réglementations environnementales, notamment en favorisant l'échange d'informations sur les critères et méthodes appliqués pour l'établissement des normes environnementales nationales, et en établissant un processus qui permette de mieux concilier les procédures d'évaluation de la conformité, d'une manière compatible avec l'ALÉNA. La CCE appliquera trois stratégies pour atteindre cet objectif :



---

**Stratégie 1 :** Mieux faire comprendre les exigences réglementaires et techniques, les leçons tirées de l'expérience et les techniques de gestion dans des secteurs choisis

La CCE relèvera les lacunes dans la réglementation et réalisera une étude de référence sur les pratiques de réglementation qui permettra d'évaluer les tendances futures. Au cours des deux prochaines années, elle établira des rapports portant sur l'expérience acquise et les pratiques exemplaires dans le domaine de la qualité de l'eau.

**Sous-objectif :**

- Faciliter et promouvoir la diffusion d'information sur des études de cas faisant état de l'expérience acquise et décrivant des pratiques exemplaires, aux échelles nationale et locale, dans des secteurs d'activité prioritaires.

---

**Stratégie 2 :** Veiller à ce que l'information relative aux lois et aux politiques environnementales nord-américaines affichée sur le site Web de la CCE soit à jour et facilement accessible

La CCE s'efforcera de tenir à jour le Sommaire du droit de l'environnement en Amérique du Nord et la Base d'information sur les accords transfrontaliers, consultables sur son site Web, pour faire en sorte que les chercheurs disposent d'une information exacte et comparable sur les lois et règlements de l'environnement en vigueur dans les trois pays.

**Sous-objectifs :**

- Tenir à jour et améliorer en permanence la base de données « Sommaire du droit de l'environnement en Amérique du Nord ».
- Mettre à jour les hyperliens de la base de données avec les lois et politiques en vigueur dans les trois pays.

---

**Stratégie 3 :** Améliorer la coordination de la gestion écologique et du suivi des mouvements transfrontières de déchets dangereux en Amérique du Nord

De concert avec les Parties, la CCE élaborera une méthode nord-américaine de gestion écologique de flux de déchets prioritaires choisis ainsi que des matières recyclables dangereuses qui suscitent des préoccupations communes. Elle contribuera également à l'adoption d'une démarche compatible relativement au suivi des mouvements transfrontières de déchets dangereux en Amérique du Nord. Ce dernier élément vient aussi appuyer les activités menées par les Parties pour améliorer l'observation et l'application des lois sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux.

### Sous-objectifs :

- Déterminer les flux prioritaires de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses en 2004 et 2005; les années suivantes, mettre au point des approches compatibles de la gestion écologique de ces flux et matières.
- D'ici 2005, mener à terme un examen de la compatibilité des technologies et systèmes existants de suivi des mouvements transfrontières de déchets dangereux, en vue de faire des recommandations sur l'amélioration de ce suivi en Amérique du Nord.
- En 2004, mettre à jour le répertoire trilatéral des codes de déchets dangereux et l'afficher sur le site Web de la Commission; les années suivantes, mettre ce répertoire à jour selon les besoins.

### Objectif B : Les Parties améliorent l'observation et l'application de leurs lois et règlements de l'environnement

Cet objectif découle de l'obligation imposée aux Parties par l'article 5 de l'ANACDE concernant l'application efficace de leurs lois et réglementations environnementales, ainsi que des dispositions du paragraphe 10(4) qui prescrivent au Conseil d'encourager la coopération technique à cette fin. La CCE appliquera deux stratégies pour atteindre cet objectif :

---

**Stratégie 1 :** Fournir une tribune permettant aux Parties et aux groupes intéressés d'échanger sur des enjeux suscitant des préoccupations communes

La CCE se penchera sur les mesures à prendre en priorité pour assurer une coopération efficace dans le domaine de l'observation et de l'application des lois en Amérique du Nord. Ces travaux seront effectués par l'intermédiaire du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (ci-après le « Groupe de travail ») et tiendront compte des développements internationaux connexes. La Commission mènera des activités concernant les défis communs à relever sur le plan de l'application, les possibilités de formation et la sensibilisation aux enjeux relatifs à l'application et à l'observation des lois à l'échelle nord-américaine. Ces mesures seront axées sur les questions liées à la protection des espèces sauvages et à la lutte contre la pollution.

### Sous-objectif :

- Des sous-objectifs seront fixés dans le cadre d'un plan de mise en œuvre lorsque le plan stratégique du Groupe de travail aura été mis au point.

---

**Stratégie 2 :** Veiller à ce que le processus établi en vertu des articles 14 et 15 de l'ANACDE produise de l'information susceptible d'améliorer l'observation et l'application des lois en Amérique du Nord

Le processus institué aux termes des articles 14 et 15 produit des renseignements factuels concernant des cas où il est allégué qu'un gouvernement nord-américain omet d'appliquer

efficacement ses lois de l'environnement; ces renseignements peuvent aider les Parties et le public à prendre toute mesure jugée appropriée à l'égard de ces cas.

Ce processus vise à améliorer l'observation et l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord.

**Sous-objectif :**

- Les Parties envisagent, au besoin, de prendre des mesures concernant les questions traitées dans les dossiers factuels.

---

**But 3 Mobiliser la coopération internationale en vue de résoudre des problèmes environnementaux cruciaux en Amérique du Nord**

Le continent nord-américain est constitué d'une vaste et riche mosaïque d'écorégions. La coopération entre les trois pays peut contribuer à résoudre ces problèmes aux échelles régionale et mondiale plus rapidement et plus efficacement que la prise de mesures de portée nationale. En outre, la planification concertée peut permettre de prévoir les problèmes et d'en prévenir l'apparition.

La CCE continue de jouer un rôle de premier plan dans la définition, l'analyse et la résolution des problèmes cruciaux à l'égard desquels il peut être avantageux d'adopter une démarche nord-américaine commune. Les activités de la Commission dans ce domaine misent sur la participation de la société civile, des organisations non gouvernementales, du monde universitaire et de l'entreprise privée, afin de les inciter à s'investir et à assumer un rôle moteur dans la résolution de questions d'intérêt prioritaire. Le but 3 est axé sur la coopération en vue de trouver des solutions à des problèmes prioritaires au sujet desquels la Commission, en raison de sa vocation trilatérale, est bien placée pour apporter une aide. Les activités menées afin d'atteindre cet objectif changeront en fonction de l'évolution des priorités. Les objectifs à moyen terme de la CCE concernant la conservation de la biodiversité, les liens entre l'environnement et le commerce et la réduction des effets de la pollution sont décrits ci-après.

**Objectif A : La biodiversité est conservée et utilisée de façon durable en Amérique du Nord**

Les espèces migratrices et les écorégions qui chevauchent les frontières subissent les effets des mesures prises dans chacun des trois pays nord-américains. Non seulement le Canada, le Mexique et les États-Unis partagent-ils un grand nombre d'écosystèmes et d'espèces migratrices, mais ils sont par surcroît de plus en plus étroitement liés par les échanges économiques, sociaux et culturels.

À la suite de nombreuses discussions et d'une vaste concertation entre les gouvernements, des organisations non gouvernementales, des peuples autochtones, des tribus indiennes et des collectivités autochtones, et en reconnaissant la contribution du public et du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité, le Conseil a adopté, par le biais d'une résolution, le *Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord*. Ce plan porte sur les thèmes suivants : 1) les écorégions ayant une importance écologique; 2) la conservation des espèces sauvages; 3) le partage d'informations; 4) le renforcement des capacités; 5) les mesures visant à contrer les menaces; 6) les questions commerciales en lien avec la biodiversité. Il s'agit d'un plan quinquennal qui établit un cadre à la fois global et uniforme, lequel doit permettre de respecter les priorités et d'atteindre les objectifs établis. En tenant compte de ces objectifs, le Groupe de travail sur la conservation de la

biodiversité a désigné treize domaines d'action prioritaires, qui seront définis plus en détail en 2004 dans un plan d'action quinquennal. Le Plan opérationnel à moyen terme de la CCE guide l'évolution des projets appuyant la mise en œuvre du Plan stratégique et du plan d'action. Ainsi, les travaux de la CCE (incluant la stratégie 1 énoncée ci-dessous) visent précisément à établir les mesures prioritaires du *Plan stratégique*.

Les travaux entrepris dans le cadre des projets de la CCE seront novateurs, proactifs et intersectoriels, produiront des résultats quantifiables et prévoient une participation active du public. Pour atteindre ces résultats, la CCE cherchera à promouvoir une optique continentale concertée et intégrée de la conservation et de l'utilisation durable des ressources biologiques; à contribuer au maintien de l'intégrité écologique des écorégions nord-américaines; à promouvoir une contribution ciblée à la gestion des espèces envahissantes; à renforcer les capacités de conservation de la biodiversité et à accroître les activités intersectorielles concertées dans les trois pays.

---

**Stratégie 1 :** Mettre en œuvre le Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord dans un esprit de collaboration

Maintenant que le Conseil a approuvé la stratégie, le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité élabore un plan d'action quinquennal destiné à orienter la mise en œuvre de cette stratégie. Le Secrétariat continuera à aider le Groupe de travail à cet égard et à synchroniser en conséquence le Plan opérationnel et les projets de la CCE.

**Sous-objectif :**

- Élaborer un plan d'action quinquennal pour les régions prioritaires relevées dans le Plan stratégique.

---

**Stratégie 2 :** Promouvoir la coopération axée sur la conservation des régions d'importance écologique en Amérique du Nord et le maintien de leur intégrité

Le moyen le plus efficace de préserver les habitats, à l'échelle régionale ou écorégionale, est de promouvoir des activités complémentaires et intégrées de conservation qui transcendent les sphères de responsabilité nationales, étatiques/provinciales et locales. La création et la gestion de réseaux d'aires protégées et d'aires d'exploitation des ressources représentent un élément clé de cette stratégie. Dans des conditions idéales, un réseau nord-américain d'aires protégées relierait d'une façon systématique les aires protégées terrestres, dulcicoles et marines et comprendrait des zones bien gérées d'exploitation des ressources. Les trois pays reconnaissent que des terres publiques et privées consacrées à des utilisations multiples et d'autres aires non désignées à des fins de préservation peuvent jouer une gamme variée de rôles dans la conservation de la biodiversité. Les organismes gouvernementaux et les organisations non gouvernementales ont accompli des progrès considérables dans le domaine de la caractérisation des écorégions de l'Amérique du Nord. La CCE prendra ces travaux en compte dans le cadre de ses activités de coordination touchant les aires devant faire l'objet d'interventions prioritaires.

D'ici 2006, la Commission axera ses efforts sur la création d'un réseau efficace d'aires de conservation prioritaires dans deux écorégions. L'une de ces écorégions est marine et s'étend de l'État de Baja California jusqu'à la mer de Béring (écorégion Baja-Béring). L'autre est terrestre et se compose des grandes prairies du centre de l'Amérique du Nord (écorégion des prairies centrales). La création d'un tel réseau est conforme à plusieurs engagements et plans d'action internationaux, notamment la Convention sur la biodiversité et l'accord conclu par les ministres de l'Environnement des Amériques (Montréal, 2001).

#### Sous-objectifs :

- Piloter un réseau d'aires de conservation prioritaires dans l'écorégion Baja-Béring.
- Déterminer les aires de conservation prioritaires de l'écorégion des prairies centrales.
- Effectuer une analyse des écarts au chapitre de la conservation de l'écorégion Baja-Béring, en accordant une importance particulière aux milieux humides.
- Évaluer les aires marines protégées existantes dans les trois pays, en accordant une importance particulière aux milieux humides, à la gestion intégrée et à l'efficacité.

---

#### Stratégie 3 : Promouvoir la conservation des espèces migratrices et transfrontalières de l'Amérique du Nord et d'autres espèces choisies par les Parties

Lorsqu'on parle de perte de biodiversité, on fait souvent référence à la disparition d'une espèce ou à une réduction du nombre d'individus qui entraîne une diminution de la diversité au sein même d'une espèce. L'étude d'une espèce peut stimuler les efforts de conservation en faisant ressortir un lien entre cette espèce et un problème de diminution de la biodiversité.

Dans le contexte de la CCE, les espèces qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle nord-américaine sont les espèces migratrices ou transfrontalières et, en particulier, celles qui sont menacées d'une réduction de population ou qui risquent de disparaître. La survie de ces espèces dépend de la présence d'écosystèmes relativement intacts.

La CCE peut aider à dresser un tableau d'ensemble de la conservation des espèces en Amérique du Nord en rassemblant des intervenants des trois pays afin qu'ils déterminent les espèces marines, dulciroles et terrestres suscitant des préoccupations communes et qu'ils s'entendent sur des solutions communes ou complémentaires. L'élaboration de plans d'action concertés pour les espèces migratrices et transfrontalières et pour les autres espèces suscitant des préoccupations communes contribuera à la préservation d'habitats importants.

À compter de 2004, la CCE soutiendra l'élaboration de plans d'action concertés pour un sous-ensemble de six espèces marines et terrestres qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation, et elle contribuera à la préservation des habitats cruciaux, venant ainsi compléter les activités menées dans le cadre de la stratégie 1 énoncée ci-dessus.

#### Sous-objectifs :

- Établir des plans d'action nord-américains de conservation d'un premier sous-ensemble de six espèces (trois terrestres et trois marines), y compris la mise au point, d'ici 2005,

d'un mécanisme de surveillance de la situation de ces espèces à l'échelle nord-américaine, et préparer, d'ici 2006, le premier rapport périodique sur l'état d'avancement des travaux entourant les six espèces.

- Mettre fin au soutien financier apporté à l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord et tirer de cette expérience des enseignements qui pourront être pris en compte dans l'examen d'enjeux écologiques plus vastes.

---

**Stratégie 4 :** Faciliter le partage de données et d'information en Amérique du Nord, ainsi que promouvoir une surveillance et une évaluation intégrées de manière à mieux comprendre l'état de la biodiversité du continent

Les gestionnaires de l'environnement et les citoyens du Canada, du Mexique et des États-Unis devront avoir accès à des données exactes afin d'assurer la conservation efficace et efficiente de la biodiversité nord-américaine. Pour appuyer les efforts de conservation, il faudrait déployer des efforts coordonnés en vue d'éliminer les obstacles à l'accès à l'information, quelle que soit la nature de cette information (politique, sectorielle ou organisationnelle). Pour relever ce défi, il est essentiel de produire des rapports réguliers sur l'état de notre patrimoine naturel et de créer un centre d'information sur les questions suscitant des préoccupations communes en matière de biodiversité.

Un centre d'information sur les activités de conservation, les spécialistes du domaine et les pratiques exemplaires constitue un élément essentiel qui permettra de prendre des décisions, d'évaluer les progrès accomplis et de fournir des données à l'appui de la planification de la conservation et du développement durable des écosystèmes et de leurs ressources. Au cours de la mise en œuvre d'autres éléments de son Plan opérationnel, la CCE harmonisera ses activités avec celles que mettront en œuvre les trois pays (et leurs organismes gouvernementaux et non gouvernementaux) afin de promouvoir l'échange de données comparables.

**Sous-objectif :**

- Mettre en place un centre d'information sur les questions de biodiversité soulevant des préoccupations communes (p. ex., écosystèmes partagés, espèces migratrices et transfrontalières, menaces communes, tendances et possibilités, accès à de l'information numérique en ligne, idées dans le domaine de la gestion, pratiques et techniques exemplaires).

---

**Stratégie 5 :** Faciliter la communication, le réseautage, la détermination et le partage des pratiques exemplaires, des priorités et des possibilités dans les domaines de l'éducation et de la formation

Il faut renforcer les capacités humaines et institutionnelles de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. La CCE peut contribuer à cet effort dans le cadre de son mandat régional, et grâce à sa capacité à réunir des intervenants issus de nombreuses disciplines et de nombreux organismes et pays. Seules une compréhension commune des enjeux et des mesures communes permettront de conserver la biodiversité du continent nord-américain. Il est essentiel de favoriser la création de réseaux trinotionaux multidisciplinaires et de pro-

grammes de formation connexes, ainsi que l'échange fructueux d'information et d'expertise, pour répondre aux priorités liées à la conservation de la biodiversité. En créant et en exploitant de tels liens, on facilitera en outre une réaction plus rapide des trois pays aux demandes d'intervention concertées.

#### Sous-objectifs :

- Cerner les besoins sur le plan du renforcement des capacités, de la formation et du réseautage en réunissant en atelier des représentants des peuples autochtones, des tribus indiennes, des collectivités autochtones et des collectivités locales qui mettent en œuvre des pratiques de gestion faisant appel au savoir traditionnel, atelier au cours duquel on mettra en lumière les expériences constituant une valeur ajoutée dans une perspective continentale.
- Relever les priorités et appuyer les initiatives conjointes de renforcement des capacités et de formation à l'échelle de la région.

---

#### Stratégie 6 : Promouvoir une intervention commune en vue de contrer les menaces pour les écosystèmes, les habitats et les espèces de l'Amérique du Nord

On connaît mal certaines des menaces qui pèsent sur la biodiversité, particulièrement celles qui minent l'intégrité des écosystèmes de façons qui ne sont pas manifestes. La lutte contre les menaces communes pour la biodiversité du continent doit reposer sur des approches compatibles. Ainsi, on doit notamment établir des politiques et règlements complémentaires, ou assurer une gestion conjointe dans le cas des ressources partagées ou des habitats transfrontaliers. Les espèces exotiques envahissantes représentent une des principales menaces dont les répercussions sur les écosystèmes de l'ensemble de l'Amérique du Nord ont été démontrées. L'utilisation, par les trois pays, d'approches compatibles visant à déterminer les voies de pénétration des espèces envahissantes, qui prévoient une plus grande transparence et un accès accru aux données, facilitera la planification de mesures d'intervention efficaces. La CCE dressera une liste des voies de pénétration des espèces aquatiques, selon leur importance, en tenant compte des répercussions économiques et biologiques attribuables aux espèces envahissantes qui empruntent ces voies de pénétration. La Commission s'attachera également à promouvoir la prise de mesures communes de gestion afin de lutter contre les espèces exotiques envahissantes et de prévenir leur apparition sur le continent par les principales voies de pénétration déterminées. Cette initiative viendra compléter les travaux déjà entrepris par le Canada, le Mexique et les États-Unis relativement à la gestion des espèces envahissantes, à l'évaluation des risques, à la détermination des voies de pénétration et à l'élaboration de méthodes de gestion plus efficaces. Au cours de l'année 2004, le Secrétariat commencera à déterminer les mesures de lutte et de prévention que les trois pays pourraient appliquer en priorité à l'égard des espèces terrestres envahissantes.

#### Sous-objectifs :

- Évaluer certaines voies de pénétration commerciales des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord, définir des pratiques exemplaires de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes et établir les priorités en matière de renforcement des capacités.
- Définir des lignes directrices régionales sur l'évaluation des risques que présentent les espèces envahissantes empruntant certaines voies de pénétration commerciales.

- Établir, d'ici la fin de 2005, une structure de coopération permettant l'analyse et le suivi des mesures visant à mieux lutter contre les principales menaces qui pèsent sur les espèces et les espaces communs.
- Établir les priorités en matière de lutte concertée contre les espèces terrestres envahissantes.

---

**Stratégie 7 :** Déterminer et évaluer les possibilités de collaboration pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans le contexte du commerce régional

On se rend de plus en plus compte que la conservation et l'utilisation durable de notre patrimoine naturel sont essentielles au développement économique et social de demain. Toutefois, pour être efficaces, les efforts de conservation doivent porter tant sur les symptômes des stress écologiques que sur leurs causes fondamentales. L'évaluation des possibilités de collaboration permettra aux trois pays de tirer parti des nouvelles occasions associées aux liens économiques et sociaux plus nombreux à l'échelle régionale.

Il faut donc analyser les mécanismes économiques, financiers et légaux pour déterminer s'ils peuvent stimuler la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Comme la CCE est une organisation régionale à vocation environnementale et que sa création découle d'un accord commercial, il est logique qu'elle s'intéresse à ces enjeux. Forte de ses quatre secteurs de programme — environnement, économie et commerce, conservation de la biodiversité, polluants et santé, droit et politiques de l'environnement —, la CCE est à même de faire avancer cet objectif sous le signe de la concertation et de l'innovation.

**Sous-objectif :**

- Examiner les mécanismes d'intendance, les partenariats entre les secteurs public et privé, de même que le rôle que peuvent jouer les incitatifs en matière de financement d'activités de conservation, de rétablissement et d'utilisation durable de la biodiversité.

**Objectif B : Les politiques environnementales, économiques et commerciales se renforcent mutuellement en Amérique du Nord**

Cet objectif vient compléter les travaux décrits plus haut concernant l'évaluation des effets environnementaux de la libéralisation des échanges (but 1). L'angle d'approche adopté ici consiste à assurer l'intégration des politiques commerciales et environnementales de manière à pouvoir déterminer et quantifier les répercussions importantes du commerce sur l'environnement, ainsi qu'établir des politiques pertinentes destinées à contrer ces répercussions. De telles politiques viseraient à faire en sorte que la croissance économique conduise à une amélioration de la qualité de l'environnement et favorise l'écologisation du commerce en Amérique du Nord – il s'agirait en fait de procéder à un découplage de la croissance économique et de la détérioration du milieu ambiant.

Plus précisément, la CCE entend encourager les marchés nord-américains à adopter des biens et services plus respectueux de l'environnement en reliant entre eux les fournisseurs et les consommateurs, de plus en plus nombreux, de ces biens et services. À cette fin, elle sensibilisera davantage le public aux avantages que les biens et services écologiques représentent, elle soutiendra des activités de coopération destinées à accroître leur présence et leur application (p. ex., concernant l'énergie renouve-



lable et l'efficacité énergétique) et elle facilitera l'expansion du commerce de ces biens et services sur le continent nord-américain. Elle poursuivra ses activités visant à déterminer les obstacles, le long de la chaîne de production et de commercialisation, qui limitent l'expansion du marché, ainsi qu'à élaborer des mesures concertées permettant de supprimer ces obstacles. La CCE appliquera quatre stratégies pour atteindre cet objectif :

---

**Stratégie 1 : Promouvoir l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique en Amérique du Nord**

La CCE continuera à effectuer des analyses et à diffuser de l'information sur l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique. Même si un document décrivant des options relatives aux mécanismes du marché a été publié et que les Parties l'ont approuvé, nous devons obtenir davantage d'information pour pouvoir déterminer dans quelles conditions les mesures favorisant l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique seront efficaces et rentables. Par exemple, nous devons évaluer le degré de sensibilisation des consommateurs ainsi que leur volonté de payer un supplément pour se procurer de l'énergie produite à partir de sources renouvelables. Nous devons mieux documenter et faire connaître les avantages économiques et environnementaux des projets éconergétiques en réalisant des analyses environnementales et des analyses des coûts complets sur le cycle de vie. De telles activités sont considérées comme une étape essentielle du processus d'expansion des projets axés sur l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique en Amérique du Nord. En collaboration avec les Parties, le Secrétariat planifiera l'établissement d'un rapport sur la volonté de payer des consommateurs, mais il n'ira pas de l'avant tant que les instances gouvernementales ne se seront pas entendues sur le sujet.

Pour favoriser le bon fonctionnement du marché de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique en Amérique du Nord, nous devons trouver une méthode commune de mesure des avantages de ces produits et services sur le plan économique, environnemental et social, de même que dans le domaine de la santé. Ainsi, la CCE continuera à soutenir le groupe technique multilatéral (créé à la suite de la réunion tenue en juillet 2003 à Washington, D.C.) chargé de mettre au point des méthodes comparables de mesure de ces avantages à l'échelle nord-américaine.

Enfin, la CCE continuera à accomplir sa fonction de rassemblement et de coordination en Amérique du Nord afin de rechercher des moyens de favoriser une production énergétique respectueuse de l'environnement, en collaboration avec les divers groupes locaux, régionaux, nationaux et internationaux qui s'occupent de cette question.

**Sous-objectifs :**

- Faire la démonstration, d'ici la fin de 2006, d'approches modèles permettant de renforcer en Amérique du Nord le commerce des énergies renouvelables, et promouvoir l'application de ces approches à des produits et services additionnels.
- Promouvoir les sources d'énergie renouvelables et les projets éconergétiques en collaboration avec des organisations nationales et internationales.

---

## **Stratégie 2 : Favoriser la compréhension des systèmes d'étiquetage écologique**

Les travaux liés à cette stratégie prennent appui sur les activités menées antérieurement concernant les biens et services écologiques et l'écologisation des échanges en Amérique du Nord. Ils sont menés en collaboration avec l'OCDE, la CNUCED, l'Institut international du développement durable (IIDD) et d'autres organisations. L'initiative relative à l'écoétiquetage trouve son origine dans le Communiqué du Conseil de 2000, dans lequel les ministres reconnaissent l'importance de poursuivre les travaux concernant l'écoétiquetage et la certification.

Les consommateurs ne sont pas nécessairement au courant de la disponibilité de divers produits écologiques sur le marché ou de la signification des étiquettes et des certifications écologiques. Dans le cadre de cette stratégie, nous mènerons à terme les travaux de recherche sur deux produits (palmier et café d'ombre) et ferons état des enseignements tirés de ces travaux, de même que de l'incidence qu'ils auront sur la promotion des produits durables auprès des consommateurs et du grand public. Ces travaux contribueront à sensibiliser davantage la population à l'existence de ces produits et étiquettes, et ce, dans le but d'amener les consommateurs à prendre des décisions éclairées en matière d'achats.

Pour étayer les travaux déjà réalisés relativement aux produits du palmier et au café d'ombre et poursuivre les démarches en vue de trouver de nouveaux débouchés pour ces produits sur les marchés nord-américains, nous devons mieux comprendre les besoins en matière d'étiquettes, de normes ou de critères de certification connexes. Les renseignements recueillis et les résultats des analyses seront publiés sur le site Web de la CCE afin que les organismes gouvernementaux, les industries et les groupes écologiques qui se penchent sur ces questions puissent y avoir facilement accès. Cette façon de procéder aura pour avantage additionnel d'éviter le dédoublement des activités au sein des divers organismes et groupes qui œuvrent dans ce domaine en Amérique du Nord. Les travaux contribueront également à l'examen des possibilités liées à l'intendance de l'environnement par les entreprises auquel la CCE procède pour donner suite à la résolution que le Conseil a adoptée en 2003.

La Commission s'est publiquement engagée auprès d'organisations religieuses et de groupes de producteurs, ainsi qu'auprès de l'industrie, à mener à terme le projet pilote relatif à l'exploitation durable des produits du palmier. Ce projet vise à proposer un système créant une filière de transactions unique, par l'entremise d'un importateur, entre des groupes de producteurs de feuilles de palmier et une organisation confessionnelle choisie qui utilise ce produit. Les fonds alloués serviront à préparer du matériel documentaire dont l'industrie et les organisations chrétiennes pourront se servir pour faire de la publicité autour de l'événement. Les églises et les groupements religieux diffuseront auprès de leurs membres le matériel documentaire produit. Cela contribuera à sensibiliser davantage le public au lien entre les feuilles de palmier utilisées dans les compositions florales et la subsistance de collectivités productrices dont les pratiques d'exploitation durables protègent des forêts et des habitats d'hivernage. Les compositions florales où l'on emploie des feuilles de palmier sont surtout destinées aux cérémonies chrétiennes, dont celles du dimanche des Rameaux.

Enfin, la CCE (en collaboration avec la CNUCED, l'IIDD et des groupes de l'industrie) mènera à terme le projet pilote relatif au Fonds pour la culture de café durable, moyennant des frais minimes. On pourra envisager la mise en œuvre d'autres activités dans ce domaine au cours de l'élaboration d'un plan stratégique pour le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.

**Sous-objectifs :**

- Recueillir des données sur les systèmes d'étiquetage et de certification écologiques, décrire ces systèmes et diffuser de l'information à leur sujet.
- Mener à terme les projets pilotes relatifs au palmier et au Fonds pour la culture de café durable, tirer des enseignements de ces projets (dans la perspective de l'écologisation des échanges commerciaux en Amérique du Nord) et déterminer s'il faut s'intéresser à des produits d'autres secteurs et, le cas échéant, de quelle façon.
- Mieux faire comprendre aux consommateurs les effets de leurs décisions d'achat sur l'environnement en diffusant, d'ici la fin de 2006, de l'information sur l'expérience acquise à l'égard de certains produits (énergie, palmiers, café) auprès de la population et des groupes de sensibilisation en Amérique du Nord.
- Prescrire au Secrétariat de poursuivre l'étude de produits d'autres secteurs afin d'améliorer les connaissances à leur sujet.

---

**Stratégie 3 :** Encourager la divulgation de l'information environnementale pertinente

La CCE poursuivra ses travaux de recherche et d'analyse sur les liens qui existent entre la performance environnementale et la performance financière, plus particulièrement en ce qui a trait à la divulgation de l'information environnementale. Ces travaux s'appuieront sur les rapports déjà produits par la CCE dans ce domaine et comporteront une recherche plus exhaustive sur les façons de rendre l'information environnementale plus facilement accessible au secteur financier. Ces travaux mèneront à l'élaboration d'un plan pour faire en sorte que les ministères de l'Environnement fournissent des renseignements environnementaux (conformément à la Déclaration ministérielle); ce plan décrira également diverses possibilités et stratégies sur lesquelles le Conseil pourra se pencher.

Les gouvernements peuvent également jouer un rôle dans le soutien du financement de la fabrication de produits écologiques, plus particulièrement dans le secteur des petites et moyennes entreprises, notamment en garantissant totalement ou partiellement le financement par des sources externes, ainsi qu'en soutenant le renforcement des capacités en matière de développement des marchés. Un autre rôle important consisterait à favoriser le respect des exigences en matière de divulgation. Cela inciterait les sociétés à internaliser les coûts environnementaux de leurs activités et permettrait aux consommateurs et au secteur financier de les récompenser en conséquence.

**Sous-objectifs :**

- Définir les pratiques de divulgation de l'information environnementale des secteurs industriels, afin de déterminer comment ces secteurs pourraient intégrer plus efficacement cette information dans leurs états financiers.
- Approfondir les connaissances sur les pratiques exemplaires de divulgation volontaire de l'information environnementale, en collaboration avec les entreprises et les institutions financières.
- Soutenir la transition vers des modes plus écologiques de production et de consommation grâce à une collaboration avec le monde des affaires, les établissements financiers et d'autres parties intéressées; cette collaboration s'établirait à la faveur de réseaux, de partenariats et d'activités de diffusion des résultats de recherche.

- Après consultation des Parties, élaborer au moins une stratégie que celles-ci pourraient adopter afin d'améliorer l'accès des analystes financiers et des investisseurs à l'information environnementale des sociétés susceptible d'être pertinente sur le plan financier (conformément à la Déclaration ministérielle).

---

#### **Stratégie 4 : Favoriser les achats écologiques en Amérique du Nord**

On reconnaît depuis déjà un certain temps le rôle décisif que les gouvernements peuvent jouer dans le soutien des marchés de produits et services écologiques. Par cette stratégie, la CCE vise à encourager l'expansion du recours à des approches axées sur les forces du marché pour favoriser la protection de l'environnement. Les gouvernements peuvent jouer un rôle direct dans ce domaine en appliquant des politiques d'approvisionnement écologique à leurs propres achats. La Commission tente de favoriser l'adoption de ces politiques en Amérique du Nord, par l'intermédiaire d'un groupe multilatéral œuvrant dans ce domaine : le Groupe du Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord (PAEAN). Parmi les autres rôles possibles des gouvernements, on compte la mise au point de mécanismes explicitement axés sur le marché, ainsi que l'établissement de structures, règles, pratiques comptables ou droits de propriété qui améliorent le fonctionnement de ces mécanismes. Ces derniers peuvent comprendre le recours à des mesures financières ou à d'autres mesures comparables pour corriger les externalités environnementales et les inefficacités du marché, de même que l'adoption de politiques plus vigoureuses d'approvisionnement écologique.

#### **Sous-objectifs :**

- Faciliter l'amélioration, la promotion et l'expansion des activités relatives aux achats écologiques en Amérique du Nord, ainsi que le perfectionnement des outils utilisés à l'appui de ces activités, en soutenant les travaux du PAEAN.
- Mener des activités de sensibilisation afin d'assurer une participation accrue des organismes publics d'approvisionnement dans les trois pays.
- Après consultation des Parties, élaborer et mettre en œuvre un plan relatif aux achats écologiques en Amérique du Nord, en veillant à ce qu'il respecte les obligations internationales imposées aux Parties sous le régime du chapitre 10 de l'ALÉNA, particulièrement en ce qui concerne les produits ayant les plus importantes répercussions sur l'environnement (conformément à la Déclaration ministérielle).

#### **Objectif C : Les répercussions de la pollution sur la santé humaine et sur les écosystèmes sont prévenues ou atténuées**

On discerne de mieux en mieux les liens entre l'activité économique et ses répercussions sur les humains ainsi que sur les écosystèmes. On s'emploie maintenant davantage à mettre en place des politiques et des programmes qui permettront un découplage de la croissance économique et de la dégradation de l'environnement. Il est également devenu plus clair qu'il faut miser sur la coopération, à l'échelle régionale et mondiale, pour pouvoir résoudre des problèmes qui suscitent des préoccupations communes dans plusieurs pays. La CCE joue un rôle crucial dans le façonnement et la catalyse de cette coopération en Amérique du Nord. Cet objectif vient compléter les activités décrites dans le cadre des objectifs A et B énoncés ci-dessus, concernant la conservation de la biodiversité et les liens entre les politiques environnementales et commerciales, en étant axé sur les conséquences de la pollution et de l'activité industrielle

pour l'environnement ainsi que pour la santé humaine. La promotion d'une approche basée sur la prévention et la prévention des problèmes de pollution est un aspect primordial des initiatives menées à l'appui de cet objectif. Les travaux de la CCE dans ce domaine relèvent des deux stratégies décrites ci-dessous.

**Stratégie 1 :** Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action à l'échelle nord-américaine en vue de protéger la santé humaine et l'environnement

Le Canada, le Mexique et les États-Unis font face à plusieurs problèmes communs sur le plan de la dégradation de l'environnement et de ses répercussions sur la santé humaine. Actuellement, les priorités de la CCE ont trait à la gestion des substances toxiques persistantes, à la qualité de l'air, ainsi qu'au lien entre la santé des enfants et l'environnement. Dans l'ensemble, la Commission centre son attention sur la promotion de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action régionaux qui visent à accroître la coopération entre les trois pays afin de résoudre des problèmes précis dans ces domaines prioritaires.

Le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) est depuis longtemps une initiative phare de la CCE. Dans le cadre de ce programme, on a établi cinq plans d'action régionaux nord-américains (PARNA), de même qu'un processus fondé sur une démarche scientifique qui permet de déterminer quelles substances chimiques représentent un problème commun pour les trois pays. Le programme de GRPC a donné lieu à un niveau sans précédent de coopération soutenue entre les Parties, ainsi qu'à la mise en place de l'infrastructure de soutien nécessaire pour mener des interventions régionales à l'égard de diverses substances préoccupantes. Au cours des quelques années à venir, tandis que l'on parachèvera l'établissement de trois nouveaux PARNA, on orientera davantage l'action du programme vers l'examen de groupes de substances préoccupantes et de leur cycle de vie, ainsi que vers les initiatives de gestion proactive, tout en assurant le développement, à l'échelle continentale, des capacités requises pour surveiller les concentrations de certaines substances toxiques et persistantes dans l'environnement. (Le tableau qui suit indique l'état d'avancement des travaux sur les substances actuellement visées par le programme de GRPC.)

**État d'avancement des travaux sur les substances visées par le programme de gestion rationnelle des produits chimiques**

Substance	Inscription	Évaluation	Décision	Élaboration du plan d'action	Mise en œuvre du plan d'action
DDT	■	■	▲	▲	▲
Chlordane	■	■	▲	▲	▲
BPC	■	■	▲	▲	▲
Mercuré (phases I et II)	■	■	▲	▲	En cours
Plomb	▲	▲	En cours		
Lindane	▲	▲	▲	En cours	
Dioxines, furanes et hexachlorobenzène	▲	▲	▲	En cours (deux phases)	
Surveillance et évaluation environnementales	▲	▲	▲	▲	En cours

■ Ces substances ont directement fait l'objet d'une décision sans évaluation préalable, comme le prescrivait la résolution du Conseil n° 95-05.

▲ Indique que cette étape du processus est terminée.

La CCE s'emploie à resserrer les liens du programme de GRPC avec les travaux qu'elle effectue dans les domaines de l'information environnementale (en particulier, dans le cadre du projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants), de la gestion des déchets dangereux, de la prévention de la pollution et des effets des substances toxiques sur les oiseaux, ainsi qu'avec d'autres initiatives décrites dans le présent Plan opérationnel, afin d'améliorer la façon dont elle contribue à l'atténuation, en Amérique du Nord, des répercussions des substances chimiques sur l'environnement et sur la santé humaine. La Commission continuera d'examiner, au cours de l'année à venir, des moyens de promouvoir la prévention de la pollution et de mettre en relief le rôle moteur de l'entreprise privée en matière de protection de l'environnement (voir la stratégie 2 ci-dessous).

Les travaux en cours dans ce domaine ne peuvent pas être totalement financés par le budget de la CCE. Par conséquent, la Commission a déployé des efforts pour trouver des partenaires et d'autres sources de financement afin de soutenir ses activités. Par exemple, la réalisation d'un programme d'action régional visant la réduction de l'emploi du DDT au Mexique et en Amérique centrale est assurée grâce à un cofinancement du Fonds pour l'environnement mondial. La Banque mondiale accorde un soutien financier à la CCE, qu'elle a désignée comme organe d'exécution pour l'élaboration du programme national mexicain de mise en œuvre des dispositions de la Convention de Stockholm. Des sommes consenties par le Fonds canadien sur les POP contribueront à la réalisation d'un projet de surveillance des concentrations de certaines substances toxiques persistantes dans le sang humain. La CCE continuera de rechercher d'autres partenaires et sources de financement pouvant contribuer au soutien de ses travaux.

En 2002, le Conseil a adopté la résolution n° 02-06, dans laquelle il approuvait le *Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord*. Ce document est un plan d'action qui énonce une série d'initiatives prioritaires, établit des échéances, prévoit la formation de partenariats et indique les ressources nécessaires à sa réalisation; on entend le réviser tous les deux ans de manière à pouvoir modifier les priorités en fonction de l'évolution des circonstances. Une équipe de travail trilatérale, composée de fonctionnaires des ministères de la Santé et de l'Environnement des trois pays, collabore avec le Secrétariat à la mise en œuvre du Programme. En outre, le Conseil a institué un Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, chargé de présenter des recommandations au Conseil sur des questions telles que les priorités du programme de travail de la CCE dans ce champ d'activité, ainsi que de participer aux activités publiques de la Commission concernant la santé des enfants et l'environnement. Dans la résolution du Conseil n° 02-06, les Parties s'engagent en outre à revoir le Programme tous les deux ans afin d'examiner les progrès accomplis, d'évaluer la pertinence des activités prévues à la lumière des nouvelles connaissances acquises, de faire progresser la mise en œuvre du Programme avec le concours des parties intéressées et du public.

La qualité de l'air représente une priorité claire et importante pour les gouvernements nord-américains. Il est essentiel d'améliorer les communications et la concertation entre les gestionnaires de la qualité de l'air en Amérique du Nord afin que l'on puisse trouver des solutions communes efficaces aux problèmes causés par la pollution atmosphérique transfrontière. Par sa résolution n° 02-04, le Conseil de la CCE a institué le Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air, lequel constitue une tribune qui permet aux hauts responsables de la qualité de l'air des trois pays de se réunir régulièrement pour échanger de l'information et mettre leur expérience en commun. Le Groupe de travail sert de lieu d'échange où les Parties pourront discuter de leurs intérêts mutuels en matière de lutte contre

la pollution atmosphérique transfrontière; il a aussi pour tâche de formuler des avis sur les activités de la CCE dans le domaine de la qualité de l'air. À cette fin, la Commission dispensera un soutien pour la tenue de rencontres annuelles du Groupe et pour la réalisation d'activités connexes.

#### Sous-objectifs :

- À compter de 2005, adopter, dans le cadre du programme de GRPC, une « nouvelle orientation » en matière de gestion des produits chimiques.
- Assurer la coopération des Parties en vue de réduire ou éliminer l'utilisation de substances toxiques persistantes qui suscitent des préoccupations communes, par l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs PARNA, y compris deux nouveaux PARNA qui seront établis en 2004.
- En 2004, aider le Mexique à élaborer et à appliquer un programme national de mise en œuvre des dispositions de la Convention de Stockholm relatives aux polluants organiques persistants.
- Travailler en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé et avec les gouvernements du Mexique et de plusieurs pays d'Amérique latine pour mettre en œuvre un programme régional de démonstration et d'application de solutions de rechange durables à l'emploi du DDT pour lutter contre les vecteurs du paludisme, programme cofinancé par le Fonds pour l'environnement mondial (2004–2006).
- Mettre en œuvre le *Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord* en vue de s'attaquer aux problèmes de santé prioritaires par le biais de projets axés sur des résultats concrets.
- Soutenir les activités du Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air, ainsi que des échanges entre les responsables nationaux de la qualité de l'air, afin de favoriser la concertation entre les Parties et les intervenants au sujet des problèmes qui suscitent des préoccupations communes dans le domaine de la qualité de l'air (activité continue).

---

#### Stratégie 2 : Encourager la prise de mesures opportunes par le secteur privé en matière de protection et de conservation de l'environnement

Le secteur privé a un rôle décisif à jouer dans l'amélioration concrète de la qualité de l'environnement en Amérique du Nord. Dans certains cas, les exigences réglementaires constituent la meilleure façon d'assurer la réalisation de certains objectifs d'amélioration; dans d'autres, l'approche volontaire convient davantage. On peut trouver des exemples qui témoignent de l'esprit d'initiative de l'entreprise privée dans bien des domaines liés à la préservation du milieu, notamment la planification de la prévention de la pollution, la bonne intendance de l'environnement par les grandes sociétés, la mise en place de systèmes de gestion de l'environnement, les pratiques d'octroi de prêts (dans le secteur financier) et la publication de rapports sur l'environnement par les grandes sociétés, pour ne nommer que ceux-là. La CCE examinera ces domaines, ainsi que d'autres, afin de recenser les pratiques exemplaires et de faire des recommandations au Conseil sur les moyens qu'elle pourrait employer pour inciter davantage le secteur privé à jouer un rôle moteur en matière de protection de l'environnement.

### Sous-objectifs :

- Favoriser la réalisation et le soutien d'initiatives de prévention de la pollution, dans le cadre des travaux de la Commission relatifs à l'écologisation des échanges commerciaux et aux liens entre les mécanismes de financement et l'environnement (voir l'objectif B du but 3).
- Publier, en 2005, un répertoire des pratiques exemplaires dans le domaine des systèmes de gestion de l'environnement.
- D'ici 2006, mettre sur pied un projet de prévention de la pollution en Amérique du Nord à titre de mécanisme de partage des connaissances et de l'expérience en matière de prévention, entreprendre des projets dans des secteurs ciblés, favoriser le perfectionnement des méthodes, technologies et politiques dans le secteur privé et influencer la prise de décisions dans le secteur public.
- Réaliser un projet visant à améliorer la performance environnementale du secteur de l'électronique en Amérique du Nord (2004-2006).
- Faire des recommandations au Conseil sur les meilleurs moyens de promouvoir, dans le cadre du programme de la CCE, la bonne intendance de l'environnement par les grandes entreprises.

---

## **But 4 Veiller à ce que toutes les activités de la CCE constituent une tribune permettant le dialogue avec le public et la participation des citoyens en ce qui concerne les enjeux environnementaux en Amérique du Nord**

### **Objectif A : Le public nord-américain et les Parties à l'ANACDE considèrent le processus relatif aux communications des citoyens comme un mécanisme utile et précieux d'amélioration de l'observation et de l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord**

Le processus relatif aux communications des citoyens institué en vertu des articles 14 et 15 de l'ANACDE est une innovation audacieuse des trois pays signataires de l'ALÉNA. Il dote les citoyens nord-américains d'un outil international qui leur permet de demander des comptes aux gouvernements au sujet de leurs pratiques d'application des lois de l'environnement. En plus d'être un mécanisme de reddition de comptes, ce processus offre la possibilité de s'attaquer à des problèmes environnementaux dont la résolution s'est révélée difficile à l'échelon national, et de stimuler les mesures d'intervention du public, des gouvernements et des autres parties intéressées. Idéalement, par le biais du traitement des communications et de la publication des dossiers factuels, le processus relatif aux communications des citoyens devrait produire une information précieuse pour toutes les parties en présence.

La CCE adoptera trois stratégies pour atteindre cet objectif.

---

**Stratégie 1 :** Aider le public nord-américain à considérer le processus institué en vertu des articles 14 et 15 de l'ANACDE comme accessible, utile et fiable, et à faire usage de ce processus de la façon appropriée



Pour qu'il soit efficace, le processus prévu aux articles 14 et 15 doit être accessible, utile et fiable. Il doit aussi être utilisé de la façon appropriée. Le traitement en temps opportun des communications et la diffusion des résultats de manière à améliorer les connaissances et la sensibilisation des éventuels utilisateurs du processus et des membres intéressés du public en Amérique du Nord constituent les principaux éléments de cette stratégie.

#### Sous-objectifs :

- Mieux faire connaître le processus à ses éventuels utilisateurs et au grand public.
- Traiter les communications dans des délais opportuns et, en général, parachever les dossiers factuels au plus tard deux ans après la réception des communications.

---

**Stratégie 2 :** Faire en sorte que les fonctions d'analyse et de collecte de renseignements accomplies par le Secrétariat soient considérées comme objectives et rigoureuses par les Parties et par le public

La crédibilité du processus établi en vertu des articles 14 et 15 repose sur l'examen objectif et rigoureux des communications, conformément à l'ANACDE et aux *Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE)*, et sur l'uniformité du traitement des communications. Les dossiers factuels doivent s'appuyer sur les renseignements factuels pertinents obtenus auprès d'une grande diversité de sources.

#### Sous-objectifs :

- Veiller à ce que le Secrétariat mette en place et respecte des procédures uniformes de traitement des communications des citoyens, et à ce qu'il procède à des analyses rigoureuses de ces dernières.
- Élaborer et mettre en œuvre des approches efficaces concernant l'obtention de toute l'information pertinente pendant la constitution des dossiers factuels.

---

**Stratégie 3 :** Fournir une information utile aux auteurs des communications, aux gouvernements et aux autres parties intéressées, tout au long du processus de traitement des communications et de constitution des dossiers factuels

Grâce au processus institué aux termes des articles 14 et 15, la CCE recueille des renseignements factuels concernant des cas où il est allégué qu'un gouvernement nord-américain omet d'appliquer efficacement ses lois de l'environnement; ces renseignements peuvent aider les Parties et le public à prendre toute mesure jugée appropriée à l'égard de ces cas. L'information recueillie ou élaborée par le Secrétariat doit être utile et pertinente.

### **Sous-objectifs :**

- Communiquer les résultats du processus de traitement des communications et des dossiers factuels aux principales parties intéressées.
- Donner aux intervenants et aux membres intéressés du public l'occasion de fournir des informations pertinentes aux fins de la constitution des dossiers factuels.

### **Objectif B : La CCE informe le public nord-américain sur ses travaux et assure la participation du public à ses programmes et activités**

L'ANACDE fait état de l'engagement et de la conviction selon lesquels les efforts de protection et de conservation de l'environnement peuvent être renforcés et multipliés grâce à des mécanismes puissants de participation du public. Dans le même ordre d'idées, les Parties conviennent que des stratégies de protection et de conservation durables de l'environnement ne peuvent être soutenues que par le renforcement des capacités nationales de concevoir, d'appliquer et de maintenir les politiques et les mesures adoptées en Amérique du Nord.

Dans le Plan opérationnel, la promotion d'un dialogue avec le public et de la participation des citoyens en ce qui concerne les enjeux environnementaux nord-américains constitue un but explicite et à long terme des travaux de la CCE. On vise ainsi à souligner que la participation du public et le renforcement des capacités sont indissociables de l'atteinte de tous les buts et objectifs mentionnés dans le Plan opérationnel. C'est pourquoi la CCE tente, dans la mesure du possible, d'intégrer dans toutes ses activités des moyens efficaces et opportuns d'appliquer ces deux principes, dont les suivants :

- Ouvrir au public les réunions et les activités de la CCE.
- Mener des initiatives visant à assurer la participation des parties intéressées aux travaux effectués dans le cadre des programmes.
- Fournir un soutien à des intervenants clés afin qu'ils puissent prendre part à certaines activités de la Commission.
- Diffuser de l'information sur les travaux et les réalisations de la Commission auprès du grand public et d'auditoires ciblés.
- Dans toute la mesure du possible, mettre gratuitement à la disposition du public, sur le site Web de la CCE, les produits résultant des travaux de la Commission (recherches, ensembles de données, publications, autres produits d'information).
- Fournir les publications et l'information au public nord-américain dans les trois langues officielles de la Commission.

## **2.3 Activités et objectifs transversaux de gestion**

### **2.3.1 Communications**

Informers le public nord-américain sur les grandes questions concernant l'environnement et ses liens avec l'économie est essentiel à l'accomplissement de la mission de la CCE. La capacité de la Commission de susciter le changement et de s'imposer en tant qu'organisme faisant œuvre utile dépend de la mesure dans laquelle ses pratiques en matière de communications lui permettent d'atteindre de vastes auditoires partout en Amérique du Nord et de se ménager leur appui. C'est pourquoi des communications efficaces font partie intégrante de son fonctionnement et sont une condition indispensable de son succès.

D'un point de vue opérationnel, les communications constituent une obligation générale et permanente. Les responsables de chaque programme et de chaque activité doivent à tout le moins faire connaître à leurs partenaires l'objet et l'évolution de leurs travaux. L'unité des communications a pour tâche d'aider ces responsables à distinguer le tableau d'ensemble.

Plus précisément, cette unité est chargée de l'élaboration et de la tenue à jour de la stratégie de communications de la CCE. La stratégie est révisée chaque année en fonction du Plan opérationnel et des priorités de la Commission. Le calendrier de planification des communications est mis à jour tous les mois, tandis que les plans de communication de chaque programme sont passés en revue tous les trois mois avec les gestionnaires de programme.

Dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de la stratégie de communications de la CCE, l'unité des communications assume les responsabilités suivantes :

- Planification des communications
- Gestion du message
- Conseils en matière de communications
- Gestion des publications
- Sensibilisation du public
- Relations avec les médias
- Services de traduction
- Services de révision
- Calendriers des communications et des activités
- Diffusion sur le site Web et contenu du site
- Identité visuelle
- Présentoirs et matériel d'exposition

**Objectif A : Le public est davantage sensibilisé au rôle de la CCE en tant qu'important agent de la protection de l'environnement nord-américain et de la promotion du développement durable**

---

**Stratégie :** Diffuser notre message fondamental

La CCE choisit un nombre restreint d'activités de programme et de produits qui seront utilisés en vue d'atteindre cet objectif. Ce choix se fonde sur l'utilité de ces activités et produits dans la diffusion de notre message fondamental. Les domaines ciblés doivent être importants, intéressants, nouveaux ou inexplorés. On obtient ainsi un ensemble équilibré d'exemples de la façon dont la Commission apporte un soutien exceptionnel à la protection de l'environnement nord-américain et aide les Parties à transcender les frontières afin de trouver des solutions concertées aux défis environnementaux communs aux trois pays. Les domaines ciblés sont appelés à changer en fonction de l'évolution des programmes. En voici des exemples pour l'année 2004 :

- Rapport visé à l'article 13 de l'ANACDE – Le maïs et la biodiversité : Les effets du maïs transgénique au Mexique
- Espèces exotiques envahissantes
- *À l'heure des comptes 2001*
- Information sur la pollution de l'air

- Écologisation du commerce (café d'ombre, récolte durable de palmiers, Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord)
- PARNA relatif au lindane
- Conservation de la biodiversité
- Examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE
- Articles 14 et 15 de l'ANACDE
- Gestion des déchets dangereux

En règle générale, les domaines ciblés sont l'objet d'un plan de communications concis faisant appel à divers outils et tactiques, dont les suivants : méthode du chemin critique; détermination des principaux auditoires et des messages à livrer; relations avec les médias; communiqués; documents de référence; publications; activités spéciales; liens avec les partenaires ou appui à ceux-ci; page spéciale sur le site Web; évaluation.

Les communications connexes à ces domaines devraient :

- améliorer ou affermir l'image et la renommée de la CCE (sa « marque »);
- intégrer plusieurs initiatives (en fonction d'un thème ou d'une région géographique);
- faire connaître les avantages tangibles et probants des activités en question, de même que leurs produits et résultats mesurables;
- mettre à profit divers outils et tactiques afin d'atteindre un vaste auditoire.

**Objectif B :** Le rendement de chaque programme est maximisé grâce à des communications efficaces avec des auditoires cibles

---

**Stratégie :** Établir un calendrier de communications concis

Un plan de communications succinct est rédigé pour chaque programme au cours de l'élaboration du Plan opérationnel. Ces plans visent surtout à modeler les produits des programmes et des communications en fonction des principaux auditoires visés. Ils sont revus tous les trois mois, à mesure que les travaux progressent.

Du fait que la révision du calendrier de planification des communications a lieu tous les mois, il est possible de choisir, selon les occasions qui se présentent, les produits et résultats qui feront l'objet d'une diffusion, d'activités de sensibilisation ou d'activités spéciales. Les tactiques possibles incluent les suivantes :

- Discours et exposés
- Relations avec les médias, entrevues
- Points de presse
- Dépouillement des médias
- Communiqués
- Documents de référence
- Appel à l'opinion des lecteurs, articles spéciaux
- *Trio*
- Bulletins électroniques
- Projets en partenariat
- Feuilles d'information
- Matériel d'exposition

- Listes d'envoi électronique
- Site Web
- Publications, rapports, comptes rendus
- Activités spéciales
- Publicité

### 2.3.2 Gestion de l'information

Le présent Plan opérationnel décrit pour la première fois les fonctions et les besoins de la CCE en matière de gestion de l'information. Accroître l'accès à l'information environnementale en Amérique du Nord, tel est l'un des grands buts de la Commission. Il en va de même pour l'acquisition, la synthèse, l'analyse, la diffusion et la tenue à jour d'informations de grande qualité. Parmi les initiatives de la CCE qui sont tributaires de la gestion de l'information, on compte le projet de Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN), l'expansion du site Web de la Commission, les services d'analyse au moyen du système d'information géographique et l'amélioration des cartes géographiques utilisées dans les produits de communication de la CCE.

Vers la fin de 2003, le Secrétariat a commandé diverses études en vue de l'établissement d'un cadre stratégique applicable aux fonctions de gestion de l'information de la CCE<sup>6</sup>. La principale recommandation qui ressort de ces études est que la Commission devrait établir une politique générale de gestion de l'information environnementale axée sur le développement de banques de données et sur l'application de normes et de lignes directrices à l'ensemble de ses bases de données. La Commission doit également accroître sa capacité de traitement et d'intégration de l'information spatiale (p. ex., les cartes). Le Secrétariat procède à l'examen des recommandations formulées dans ces études et prendra des mesures au moment opportun.

La CCE a élaboré les trois stratégies de gestion de l'information décrites ci-dessous.

---

#### **Stratégie 1 : Renforcer les capacités et les pratiques de la CCE en matière de gestion de l'information**

La gestion de l'information fait usage d'outils servant à relever et à répertorier des ressources d'information, à les protéger efficacement, à les partager, à en tirer le meilleur parti possible. Un « système d'information » propice à une bonne gestion de l'information exige l'intégration et l'utilisation efficace des bases de données, le recours aux technologies de l'information (matériels, logiciels et télécommunications), l'établissement de procédures et de politiques, des ressources humaines. Les principaux sous-objectifs de la CCE connexes à la gestion de l'information sont les suivants :

1. à l'appui de la gestion et de la visualisation des données spatiales de la CCE, établir et maintenir un ensemble principal de données et des outils de gestion de l'information afin de constituer des ressources d'information intégrées et accessibles;
2. intégrer et harmoniser les ensembles de données recueillies par des institutions clés et dans le cadre de projets d'information afin d'avoir accès à d'autres sources de renseignements qui viendront appuyer les activités de la CCE;
3. mettre sur pied des projets pilotes afin de faciliter le recours à des outils de gestion de l'information dans différents secteurs de programme.

<sup>6</sup> *A Strategic Framework for Information Management at the CEC*. Deux autres questions — l'avenir du RIBAN et le soutien que peut apporter un système d'information géographique aux programmes de la CCE — sont analysées dans deux autres rapports.

---

**Stratégie 2 :** Aider les gestionnaires de la CCE à mettre en œuvre leurs projets de recherche et leurs projets concertés

Les responsables du programme d'informatique environnementale et d'autres unités opérationnelles uniront leurs efforts afin d'améliorer les projets en cours et d'intégrer les sources actuelles d'information dans le programme de travail courant et les programmes à venir. Les sous-objectifs associés à cette stratégie sont les suivants :

1. évaluer les besoins des programmes et veiller à ce que l'on dispose des outils appropriés pour satisfaire aux exigences fonctionnelles des projets;
2. appliquer le savoir-faire en gestion de l'information à la planification et à la mise en œuvre des projets afin d'en assurer l'efficacité et le rendement;
3. veiller à ce que les ressources d'information de la CCE soient archivées et recensées adéquatement.

---

**Stratégie 3 :** Favoriser les initiatives nord-américaines visant à améliorer l'accès à l'information environnementale et l'échange de cette information

Même si cette activité ne constitue pas une priorité élevée, la CCE examinera les possibilités de soutenir l'établissement de normes et de protocoles qui faciliteront l'harmonisation des ensembles de données nord-américaines en général. À cette fin, elle pourrait renforcer les partenariats avec les responsables d'initiatives régionales et internationales en matière d'information environnementale.

### 2.3.3 Participation des peuples autochtones, des tribus indiennes<sup>7</sup> et des collectivités autochtones

Les peuples autochtones, les tribus indiennes et les collectivités autochtones forment une importante portion de la population nord-américaine et ils ont participé à un grand nombre de réunions de la CCE au fil des ans. Par exemple :

- En décembre, à Miami, les peuples autochtones, les tribus indiennes et les collectivités autochtones ont été invités à participer à une table ronde intitulée « Une dimension importante du commerce : les incidences des espèces exotiques envahissantes en Amérique du Nord ».
- Les peuples autochtones, les tribus indiennes et les collectivités autochtones sont solidement représentés au sein du nouveau groupe d'étude chargé d'établir un PARNA relatif au lindane. Dans le cadre de ses travaux, ce groupe tiendra une réunion publique conjointe avec l'*Alaska Forum* en février 2004. L'*Alaska Forum* est une réunion annuelle de plus d'un millier de représentants de peuples autochtones, de tribus indiennes et de collectivités autochtones où l'on discute de questions relatives à l'environnement.
- Les peuples autochtones, les tribus indiennes et les collectivités autochtones sont également représentés au sein du groupe chargé du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales, et l'on examine des moyens d'incorporer dans ce PARNA des modalités de surveillance qui répondront aux besoins des peuples autochtones, des tribus

<sup>7</sup> Voir la note 1 *supra*.

indiennes et des collectivités autochtones s'il s'avère que ces besoins sont différents de ceux de l'ensemble de la population.

- À la demande du représentant autochtone, le PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, qui est actuellement au stade de la version préliminaire, comportera un volet décrivant des options relatives à l'élimination des déchets dans les collectivités éloignées.

La CCE continuera à chercher des moyens d'assurer une représentation accrue et plus appropriée des peuples autochtones, des tribus indiennes et des collectivités autochtones au sein de ses travaux. À cette fin, le Secrétariat a entrepris récemment une étude sur la façon dont ces peuples, tribus et collectivités prennent actuellement part aux activités de la Commission; cette étude lui permettra d'obtenir les avis des intéressés et de toute une gamme d'intervenants, de même que de relever de nouvelles possibilités et approches. En s'appuyant sur les résultats de l'étude et sur les discussions de suivi, la CCE s'emploiera à prendre des mesures concrètes pour atteindre cet objectif. En 2004, par exemple, elle prévoit d'organiser plusieurs ateliers, dans le cadre de ses travaux relatifs à la conservation de la biodiversité, pour définir les besoins en renforcement des capacités, en formation et en réseautage, en accordant une importance particulière aux peuples autochtones, aux tribus indiennes, aux collectivités autochtones et aux collectivités locales qui ont recours à des pratiques de gestion fondées sur le savoir traditionnel.

## 2.4 Administration et finances

L'unité de l'administration et des finances contribue à la réalisation des buts et objectifs de la CCE en fournissant des services essentiels et de haute qualité dans le domaine de la gestion des ressources humaines, des finances et du matériel. Elle veille à ce que toutes les activités de la Commission soient conformes au budget approuvé, de même qu'aux politiques et règles établies. Dans l'ensemble, cette unité exerce les mêmes fonctions que les unités correspondantes d'autres institutions, mais nombre de ses responsabilités sont uniques en raison du caractère trinational, de la composition et des activités de la CCE. Dès la création de la Commission, puis au fur et à mesure de son évolution, l'unité a relevé le défi de définir et de perfectionner le fonctionnement, les politiques, les procédures et les pratiques de l'organisation.

### **Objectif : Le fonctionnement dynamique et efficace de la Commission est assuré**

Les stratégies suivantes seront appliquées dans la poursuite de cet objectif.

---

**Stratégie 1 :** Aider les membres du personnel et la CCE à atteindre leurs objectifs organisationnels, fonctionnels et opérationnels, et contribuer à la réalisation des objectifs professionnels des employés, grâce à une gestion efficace des ressources humaines

L'unité de l'administration et des finances supervise et coordonne toutes les politiques et procédures de gestion des ressources humaines pour faire en sorte que le Secrétariat puisse attirer et embaucher un personnel hautement qualifié grâce à un processus d'embauche transparent; elle veille aussi à ce que la gestion du personnel soit conforme au cadre de politiques, de règles et de règlements de la CCE. Ces fonctions supposent également : la gestion du service de la paie; la vérification de la conformité des conditions de travail de tous les

employés aux règles et politiques de la Commission, sans discrimination; des évaluations annuelles du rendement du personnel; l'intégration graduelle des nouveaux employés; la facilitation du retour des employés dans leur pays d'origine; des conseils au personnel au sujet des pratiques et des règles de droit touchant les ressources humaines; les dispositions entourant la formation et le perfectionnement professionnels.

---

**Stratégie 2 :** Contribuer au processus décisionnel en fournissant de l'information financière suffisante, exacte et opportune et en participant à la préservation des éléments d'actif de la Commission

L'unité de l'administration et des finances doit veiller à la cohérence et à l'application intégrale des contrôles financiers internes et faire rapport sur tous les aspects financiers du fonctionnement de la CCE. Elle dirige également l'élaboration de nouvelles politiques et procédures sur des sujets comme les contrats et l'établissement de partenariats financiers. En ce qui a trait à la responsabilisation, l'unité établit des rapports trimestriels dans les soixante jours suivant la fin de chaque période. Par ailleurs, elle apporte son soutien à la préparation des états financiers vérifiés en tenant la comptabilité générale de toutes les opérations financières de la Commission, et elle s'assure que tous les renseignements contenus dans le système d'information de gestion (*Online Manager*) sont exacts et à jour. L'unité contrôle également les déboursés, vérifie l'exactitude des clauses financières des contrats et règle les comptes des fournisseurs.

---

**Stratégie 3 :** Fournir un soutien logistique à toutes les réunions de la CCE afin de s'assurer que ces réunions sont planifiées en temps utile, qu'elles sont de grande qualité et qu'elles sont efficaces par rapport aux coûts

Chaque année, le Secrétariat de la CCE tient entre cinquante-cinq et soixante réunions, symposiums et ateliers un peu partout en Amérique du Nord; environ cinquante à cent personnes assistent aux réunions, mais les symposiums peuvent compter deux fois plus de participants. Ces réunions véhiculent en grande partie l'image publique de la CCE. Le Secrétariat s'occupe de la logistique des réunions, ce qui inclut les préparatifs de voyage pour une grande proportion des participants. Il assure la planification de ces activités, qui doit être entreprise longtemps à l'avance de façon à garantir un bon rapport coût-efficacité, ainsi que leur gestion sur place. Les réunions de la CCE sont systématiquement considérées comme étant de grande qualité et organisées d'une manière professionnelle.

---

**Stratégie 4 :** Offrir un soutien au personnel de la CCE dans l'utilisation des technologies de l'information, superviser l'infrastructure des technologies en place, former les utilisateurs de la CCE et les conseiller au sujet de ces technologies

La production et la diffusion d'information à jour et de grande qualité — que ce soit par le biais de projets, du site Web de la CCE ou de publications — constituent une activité fondamentale de l'organisation. Les objectifs et les besoins liés à la gestion de l'informa-



tion comme telle qui étayent cette fonction sont décrits à la sous-section 2.3.2. L'unité de l'administration et des finances veille quant à elle à l'intégrité et au bon fonctionnement de l'infrastructure technologique constituée des matériels, des logiciels et des ressources en données de la CCE. Les fonctions connexes incluent les suivantes : acquérir et entretenir les biens et systèmes de technologie de l'information, s'assurer qu'ils fonctionnent d'une manière efficace et fiable, veiller à ce que le personnel les utilise adéquatement.

---

**Stratégie 5 :** Veiller à ce que le fonctionnement de la CCE s'appuie sur des services efficaces et une infrastructure sécuritaire

Outre leur utilisation par le personnel, les bureaux du Secrétariat comblent de multiples besoins des trois Parties à l'ANACDE, ce qui accroît les exigences sur le plan des services de gestion. Étant donné qu'ils sont au cœur du fonctionnement de la CCE, les services de bureau qui sont offerts — y compris l'acheminement de la correspondance, l'entretien de l'équipement et l'archivage de documents — répondent aux plus hautes normes de sécurité et de confidentialité. Chaque année, le Secrétariat est l'hôte de nombreuses réunions et l'on compte presque toujours, parmi les participants, des fonctionnaires ou des spécialistes des trois pays signataires de l'ALÉNA. C'est pourquoi la sécurité et le confort des lieux constituent une préoccupation de premier plan pour le personnel de l'unité de l'administration et des finances.

---

**Stratégie 6 :** Fournir aux trois Parties et au public un endroit central où ils peuvent avoir accès aux lois et règlements, revues spécialisées, articles de journaux et autres publications portant sur l'environnement et le commerce international

En plus des efforts qu'elle déploie à grande échelle dans le domaine de la participation et de la sensibilisation du public, la CCE veille à ce que son Centre d'information permette au public d'avoir facilement accès aux rapports et documents qu'elle publie, de même qu'à un vaste éventail d'autres publications concernant l'environnement et le commerce international.

## 2.5 Initiatives spéciales

Chaque année, la CCE lance d'importantes initiatives qui complètent son programme de travail et viennent s'ajouter à ses activités et à ses responsabilités de gestion. Aux termes de l'article 13 de l'ANACDE, elle entreprend périodiquement des recherches spécialisées; ainsi, en 2004, elle publiera un rapport intitulé *Le maïs et la biodiversité – Les effets du maïs transgénique au Mexique*. Elle soutiendra également au cours des mois à venir les travaux du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE (CEDAA), qui se penchera sur la concrétisation des dispositions de cet accord depuis son entrée en vigueur en 1994, ainsi que sur les réalisations de la CCE au cours de ses dix années d'existence. Le Secrétariat continuera de perfectionner son processus de planification et appuiera les Parties dans l'élaboration d'un plan stratégique à long terme pour la CCE, laquelle apporte son soutien au Conseil en exécutant ses directives et les activités qu'il prescrit. Conformément à l'ANACDE, le Conseil doit coopérer avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA en vue de la réalisation des buts et objectifs environnementaux de cet accord. Le Conseil poursuit sa réflexion sur

la meilleure façon de procéder à cet égard et sur les questions à aborder au cours de ses discussions avec la Commission du libre-échange. Les initiatives et activités précitées sont décrites dans les sous-sections qui suivent.

#### 2.5.1 Rapport visé à l'article 13 de l'ANACDE – Le maïs et la biodiversité : Les effets du maïs transgénique au Mexique

Au cours de la dernière année, la CCE a entrepris une analyse indépendante des effets du maïs transgénique sur les variétés traditionnelles de cette céréale vivrière au Mexique, et elle poursuivra ses travaux en 2004.

Cette analyse a pour but d'examiner, sous différents angles, les enjeux liés au flux génétique entre les variétés transgéniques de maïs et les espèces primitives mexicaines et leurs espèces sauvages apparentées, de même qu'à la conservation de la biodiversité dans ce centre d'origine. Au terme de l'examen, le Secrétariat établira un rapport qui comprendra un exposé des conclusions tirées, des documents de référence sur les enjeux clés et des recommandations formulées par son groupe consultatif. Le rapport final sera présenté au Conseil au cours de sa session ordinaire de 2004.

#### 2.5.2 Examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE

Le CEDAA, qui a été constitué conformément à la résolution du Conseil n° 03-02, entreprendra un examen rétrospectif de l'application de l'ANACDE durant les dix dernières années et soumettra au Conseil un rapport sur ses conclusions. Ce rapport comprendra également un examen des effets environnementaux de l'ALÉNA, ainsi que des recommandations à l'intention du Conseil quant à l'orientation de la CCE au cours de la prochaine décennie. Le CEDAA établira son rapport avec la contribution du Conseil, du Secrétariat, du CCPM et d'un grand éventail d'organismes et d'institutions de son choix. Il en remettra la version provisoire au Conseil vers la mi-avril 2004, puis la version finale en mai 2004.

#### 2.5.3 Élaboration du plan stratégique de la CCE et autres éléments du système de planification

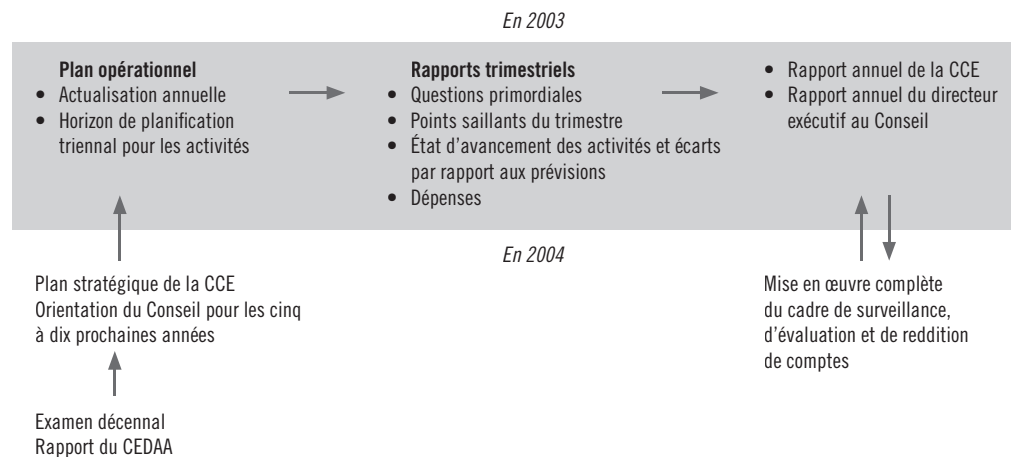
Le présent Plan opérationnel constitue une des nombreuses mesures prises pour améliorer le système de planification de la CCE. Lorsqu'il sera parachevé, ce système comportera les éléments suivants :

- un plan stratégique qui décrira la perspective à long terme du Conseil pour la CCE et qui énoncera la mission, les buts et les objectifs de l'organisation;
- une description de l'approche gestionnelle de la CCE, qui donnera un aperçu des principales stratégies de gestion auxquelles la Commission a recours pour mettre en œuvre ses programmes et ses projets, notamment : l'organisation interne, l'affectation des ressources, les principes orientant les travaux de la CCE, les politiques d'administration et de gestion;
- un plan opérationnel (celui élaboré pour 2004 à 2006 est le premier) établissant les priorités et le budget des travaux à mener sur trois ans;
- un cadre de surveillance, d'évaluation et de reddition de comptes, décrivant la portée globale des activités à mener à cet égard et la responsabilisation connexe, de même que la démarche (le *quoi*, le *quand*, le *comment*) d'évaluation et d'autosurveillance du rendement des projets et des programmes.

Le Conseil reconnaît qu'il est nécessaire d'articuler sa perspective à long terme pour la CCE dans un *plan stratégique* qui sera élaboré par le biais d'un processus de consultation et qui tiendra compte des résultats de l'examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE. C'est pourquoi les buts et les objectifs que renferme le présent Plan opérationnel doivent être considérés comme provisoires. Le plan stratégique devrait être mis au point en 2004. Il actualisera les buts et les objectifs énoncés dans le présent Plan opérationnel pour 2004 à 2006 en vue de leur inclusion dans le Plan opérationnel pour 2005 à 2007.

Les progrès réalisés dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation sont décrits plus loin dans la section 3.

## Méthode de planification de la CCE



### 2.5.4 Soutien au Conseil

Le Conseil, qui est l'organe directeur de la CCE, est constitué des ministres de l'Environnement (ou de leur délégué) de chacun des trois pays.

Il se réunit au moins une fois par année au cours d'une session ordinaire afin d'encadrer les travaux du Secrétariat, de prendre des décisions et de formuler des recommandations sur des questions relevant de l'ANACDE.

La prochaine session ordinaire du Conseil aura lieu en juin 2004, au Mexique. À cette occasion, les membres du Conseil prendront sans doute connaissance des résultats de l'examen décennal des réalisations de la CCE, en vue d'orienter les activités de celles-ci au cours de la prochaine décennie. Les questions suivantes pourraient également être soumises à l'examen du Conseil lors de cette session : la nouvelle orientation du programme de GRPC; le premier rapport sur les indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord; la stratégie relative à la qualité de l'air en Amérique du Nord; le rapport du Secrétariat sur les effets du maïs transgénique au Mexique, établi aux termes de l'article 13 de l'ANACDE; un examen de l'application de la résolution du Conseil n° 00-09 relative aux articles 14 et 15.

Pendant sa session ordinaire, le Conseil se réunit avec le CCPM et examine alors les avis que celui-ci lui a fournis; il considère que ces avis sont un élément important de la participation du public. Au cours de la réunion publique organisée dans le cadre de chaque session ordinaire du Conseil, ce dernier a l'occasion d'échanger ses vues avec des membres du public nord-américain sur des enjeux environnementaux clés. Les comptes rendus sommaires de toutes les sessions ordinaires du Conseil sont publiés sur le site Web de la Commission.

Le Secrétariat a la responsabilité d'assurer un soutien au Conseil et de veiller à ce que ses directives et les activités qu'il prescrit soient exécutées de façon opportune. La secrétaire du Conseil, qui coordonne le fonctionnement de ce dernier, fait partie du personnel du Secrétariat. Cette coordination suppose, pendant toute l'année, le maintien de liens avec le Comité permanent général et les représentants suppléants, de même que la prise de dispositions administratives et logistiques associées à la planification et à la tenue des sessions ordinaires du Conseil, y compris la partie publique de ces sessions.

#### 2.5.5 Soutien au Comité consultatif public mixte

La CCE a créé un précédent, parmi les institutions internationales qui œuvrent dans le domaine de l'environnement, en incorporant des mécanismes de participation du public aux échelons les plus élevés des processus décisionnels. Le CCPM est l'un des organes constitutifs de la CCE, de concert avec le Conseil et le Secrétariat; il se compose de quinze citoyens (cinq en provenance de chaque pays, nommés par leur gouvernement respectif) qui représentent un éventail varié d'expériences au sein de diverses institutions ainsi que de perspectives culturelles. Le CCPM est un organe indépendant composé de bénévoles; il a pour mandat, en vertu du paragraphe 16(4) de l'ANACDE, de « fournir des avis au Conseil sur toute question relevant [de l'Accord] [et d']exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil ». De plus, aux termes du paragraphe 16(5), le CCPM peut « fournir au Secrétariat toutes informations pertinentes, techniques, scientifiques ou autres, notamment pour l'établissement d'un dossier factuel en vertu de l'article 15 ».

Le CCPM cherche à favoriser la participation active du public nord-américain aux travaux de la CCE, ce qui amènera le public à mieux connaître la Commission et à lui accorder un ferme appui.

Cette stratégie repose sur la réalisation de diverses activités, notamment : tenir périodiquement des réunions publiques concernant divers aspects du programme de la CCE et en collaboration avec les groupes de travail de la Commission; solliciter les commentaires du public; présenter des avis officiels et des rapports au Conseil ainsi qu'au Secrétariat; assurer l'examen public du Plan opérationnel de la Commission; travailler en collaboration avec les comités consultatifs nationaux et gouvernementaux; faciliter le réseautage avec les organisations non gouvernementales; participer à l'élaboration de diverses publications.

La réunion annuelle conjointe du CCPM et du Conseil, tenue parallèlement à la session ordinaire de juin de ce dernier, et les réunions conjointes avec les représentants suppléants offrent des occasions additionnelles de faire des recommandations au Conseil sur les orientations stratégiques de la CCE, les obligations spécifiques imposées par l'ANACDE à la Commission et les affectations budgétaires. Le CCPM encourage également les échanges de vues avec les comités consultatifs nationaux et gouvernementaux sur des questions liées aux travaux de la Commission.

La Commission soutient les travaux du CCPM par l'entremise d'une chargée de liaison qui est membre du personnel du Secrétariat. Les responsabilités de ce poste consistent à assurer une liaison entre le CCPM, le Conseil et le Secrétariat ainsi qu'à coordonner le soutien logistique et administratif des activités du Comité. En outre, un consultant fournit une aide technique au président du CCPM et à l'ensemble du Comité.

En 2004, les principales activités du CCPM seront les suivantes :

- Contribuer à l'élaboration du plan stratégique du Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air, visant à résoudre les problèmes liés à la pollution atmosphérique qui concernent l'ensemble de l'Amérique du Nord.
- Participer, en mars, à l'établissement d'un rapport aux termes de l'article 13 de l'ANACDE sur les effets du maïs transgénique au Mexique.
- Fournir des avis au Conseil concernant le rapport établi aux termes de l'article 13 sur les effets du maïs transgénique au Mexique.
- Fournir des avis au Conseil sur la question de l'expansion du marché des énergies renouvelables en Amérique du Nord.
- Fournir un appui et participer à l'examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE.
- Procéder à une autoévaluation dans le contexte de l'examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE.
- Fournir des avis au Conseil sur diverses questions dans le contexte de la session ordinaire du Conseil qui aura lieu au Mexique.
- Soutenir l'initiative du Secrétariat visant à accroître la participation des peuples autochtones, des tribus indiennes<sup>8</sup> et des collectivités autochtones aux travaux de la CCE.
- Continuer de prendre part aux activités du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale.
- Poursuivre les efforts visant à améliorer la participation du public aux activités de coopération avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA, menées en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, en effectuant notamment des travaux de planification en prévision d'une réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce portant, par exemple, sur l'application du chapitre 11 de l'ALÉNA, conformément à l'avis du CCPM au Conseil.
- Poursuivre l'objectif de la conclusion d'un accord sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontières en application du paragraphe 10(7) de l'ANACDE.
- Continuer à surveiller l'évolution de la situation en ce qui concerne les communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, de même qu'à assurer la participation du public et à fournir selon les besoins des avis au Conseil à cet égard.
- Encourager les Parties à appliquer les règles de procédure prévues à l'article 28 de l'ANACDE.

#### 2.5.6 Paragraphe 10(6) – Coopération avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA

Conformément à l'ANACDE, le Conseil doit coopérer avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA en vue de la réalisation des buts et objectifs environnementaux de ce dernier accord. Un groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce a été constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE afin de faciliter les échanges de vues sur des questions suscitant des préoccupations communes. La plus récente réunion de ce groupe a eu lieu le 27 mars 2003 à Mexico. À l'issue de sa session ordinaire de juin 2003, le Conseil a déclaré ce qui suit : « Au cours de notre session ordinaire de 2001, nous avons décidé d'examiner, avec nos homologues du commerce, la possibilité de tenir une réunion entre la CCE et la Commission du libre-échange de [l'ALÉNA]. Nous croyons qu'un certain nombre de questions relatives à l'environnement et au commerce nécessitent de plus amples discussions, et remercions nos fonctionnaires pour leurs efforts continus en vue d'établir un ordre du jour détaillé pour cette éventuelle réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce. Nous

<sup>8</sup> Voir la note 1 *supra*.

avons demandé au Groupe de fonctionnaires constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE de nous présenter, avant notre prochaine session ordinaire, un projet d'ordre du jour de cette réunion ainsi qu'un rapport sur les travaux qu'il mène au sujet de questions d'ordre général qui suscitent des préoccupations en matière d'environnement et de commerce. » En 2004, le Groupe axera ses activités sur la détermination des domaines et enjeux prioritaires à inclure dans le plan stratégique pour le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce. Les domaines et enjeux qui feront l'objet d'un consensus trilatéral seront soumis à l'approbation du Conseil, au cours de sa session ordinaire de juin 2004. Cet examen stratégique donnera au Groupe de fonctionnaires l'occasion d'établir les points qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour d'une réunion éventuelle des ministres de l'Environnement et du Commerce.

## **3 Surveillance, évaluation et reddition de comptes**

### **3.1 Portée des activités de surveillance, d'évaluation et de reddition de comptes en 2004**

La CCE est en train d'élaborer un cadre de surveillance, d'évaluation et de reddition de comptes (ci-après « le cadre SER ») en vue de définir les sous-objectifs, les indicateurs et les autres renseignements qui lui permettront d'évaluer son rendement dans la mise en œuvre du plan stratégique et des plans opérationnels à venir. Elle y précisera les éléments à surveiller et à évaluer, de même que la méthode à utiliser (démarche générale), les responsables (rôles et attributions) et le calendrier (fréquence). L'application du cadre SER débutera en 2005.

Grâce aux travaux réalisés cette année pour préciser les buts, objectifs, sous-objectifs et activités de la CCE, il est possible d'entreprendre la mise au point d'approches simples et de méthodes de collecte d'information qui permettront de surveiller les résultats et d'en faire rapport. Les activités suivantes seront entreprises au cours de la prochaine année :

- définition plus précise des « sous-objectifs » : les énoncés contenus dans le Plan opérationnel pour 2004 à 2006 seront révisés et mieux définis de manière à être harmonisés avec le plan stratégique à venir;
- établissement d'indicateurs : des indicateurs précis et faciles à appliquer seront établis afin que l'on puisse mieux déterminer à quel moment un sous-objectif est atteint;
- mise au point de procédures de collecte et d'analyse de données, ainsi que de modèles de rapports sur les progrès réalisés; cette activité sera surtout axée sur les indicateurs, mais elle visera également les risques et les moyens d'améliorer le rendement;
- définition des méthodes applicables à la vérification des rapports d'étape et à l'évaluation des projets et programmes, ainsi que de la fréquence de ces activités.

## Cadre SER proposé

Niveau	Utilisateurs	Besoins en information	Fréquence	Agent principal	Reddition de comptes
I. Actions	a. Chefs et gestionnaires de programme	a. Surveillance régulière des progrès, des risques, des façons d'améliorer le rendement	a. Au moins une fois par année (avant la planification des travaux de l'année suivante) ou plus souvent au besoin	Gestionnaires de programme	À l'interne
	b. Haute direction de la CCE, chefs et gestionnaires de programme	b. Vérification des progrès signalés, évaluation des résultats des actions	b. Au minimum, lorsqu'une action est menée à terme; à mi-parcours au besoin	Gestionnaires de projet ou consultants	
II. Buts et objectifs opérationnels	Conseil, haute direction de la CCE, chefs et gestionnaires de programme	Atteinte des résultats; pertinence et efficacité continues des buts et objectifs énoncés	Tous les trois à cinq ans, selon un cycle régulier	Haute direction de la CCE, chefs de programme ou consultants	L'année suivante dans le Plan opérationnel pour les questions visées une année donnée
III. CCE	Conseil, public, haute direction de la CCE, chefs de programme	Examen de l'efficacité, du rendement et des résultats organisationnels de la CCE	Tous les cinq à dix ans dans le cadre d'un examen de plus haut niveau (comme l'examen décennal)  Idéalement, un an avant la révision du plan stratégique	Groupe externe de spécialistes, avec l'appui du personnel (et des consultants) de la CCE	Rapport spécial
IV. Amérique du Nord : Institutions vouées à l'environnement et conditions du milieu naturel	Conseil, public, haute direction de la CCE	Impacts de la CCE sur les institutions vouées à l'environnement et sur les conditions du milieu naturel de l'Amérique du Nord	Tous les cinq à dix ans dans le cadre d'un examen de plus haut niveau	Comme ci-dessus	Rapport spécial



### 3.2 Évaluations pilotes

En 2003, on a procédé à des évaluations pilotes de l'efficacité du Bureau de liaison du Mexique et de deux projets de la CCE : la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) et le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN). D'autres évaluations portant sur la fonction de gestion de l'information à la CCE sont décrites plus haut, à la sous-section 2.3.2. Les évaluations pilotes visaient une double fin : 1) déterminer l'impact et le rendement de chaque entité évaluée afin de pouvoir intégrer des mesures de suivi appropriées dans le Plan opérationnel pour 2004 à 2006; 2) tirer des enseignements de cet exercice afin d'éclairer l'élaboration du cadre SER actuellement en cours. Ces évaluations n'étaient pas exhaustives et avaient plutôt pour objet de cerner les principaux enjeux en matière de gestion.

Voici un résumé des conclusions qu'elles ont permis de tirer.

#### *Bureau de liaison du Mexique*

*Conclusions* : Le Bureau de liaison du Mexique joue un rôle important, parfois même crucial, dans la mise en œuvre de certains programmes de la CCE dans ce pays. Au cours des dernières années, il a réussi à retenir l'attention des principaux intervenants et à gagner leur confiance. La CCE a grandement contribué au renforcement des capacités du Mexique en matière de politique environnementale dans divers domaines, dont la réduction des émissions de polluants organiques persistants (POP), la prévention de la pollution et l'accès du public à l'information concernant les rejets industriels de substances toxiques. Le Bureau de liaison a joué un rôle actif, bien que parfois discret, dans chacun de ces dossiers. Après avoir contribué avec succès au renforcement des capacités du Mexique dans le domaine de la promotion et de la mise en œuvre de programmes de prévention de la pollution, ce bureau a entrepris à juste titre de redéployer ses efforts afin de s'attaquer à d'autres obstacles à la prévention de la pollution et de promouvoir une collaboration plus étroite entre les trois pays nord-américains dans la mise en œuvre de projets connexes. Tant que son mandat ne sera pas modifié, le Bureau de liaison pourra continuer de fonctionner adéquatement au niveau de ressources actuel. Il faudrait mettre ses attributions à jour (et les traduire) non seulement pour qu'elles reflètent les activités en cours, mais également afin que ce bureau puisse mieux faire connaître ses interventions et que son rôle soit mieux compris et mieux accepté au siège de la CCE, à Montréal. En somme, la Commission doit s'employer davantage à améliorer les communications entre ses deux bureaux. Cette amélioration permettra d'accroître l'efficacité de l'organisation dans son ensemble.

Réponse de la CCE :

- a) De concert avec la haute direction et les chefs de programme de la CCE, de nouvelles attributions seront établies pour le Bureau de liaison du Mexique et prendront effet en 2004.
- b) Au cours de l'élaboration du présent Plan opérationnel, la planification des activités du Secrétariat, tant à Montréal qu'à Mexico, a été effectuée d'une façon plus intégrée et dans un esprit de collaboration plus poussé qu'auparavant.

#### *Gestion rationnelle des produits chimiques*

*Conclusions* : Le programme de GRPC s'est avéré efficace et les trois pays en ont tiré parti, même si les progrès réalisés sur le plan de l'environnement sont relativement plus modestes au Canada et aux États-Unis qu'au Mexique. Le Secrétariat de la CCE joue un rôle essentiel dans la coordination des mesures trinationales. Si le Secrétariat n'exerçait pas ses fonctions de centre de liaison et de chef de file, le programme de GRPC finirait par disparaître. Le succès du programme est également tributaire de facteurs sur lesquels la Commission n'a aucune prise. Même si le programme de GRPC met à contribution un nombre relativement restreint de fonctionnaires et qu'il a été qualifié de processus

« très efficace », il impose de lourdes contraintes aux organismes gouvernementaux participants et à la CCE. Ces organismes approchent du point de saturation et seront peut-être dans l'impossibilité d'assumer la mise en œuvre de plans d'action additionnels sans un apport de nouvelles ressources. La Commission sera peut-être forcée de mener à terme certains des PARNA existants avant de pouvoir en entreprendre de nouveaux.

Réponse de la CCE :

- a) Conformément à une directive donnée par le Conseil en juin 2003, les responsables du programme de GRPC examinent de nouvelles orientations à donner à leurs travaux. Un rapport à ce sujet sera présenté au Conseil à sa session ordinaire de 2004.
- b) La mise en œuvre des PARNA relatifs au DDT, au chlordane et aux BPC est maintenant terminée. En collaboration avec le Mexique et l'Amérique centrale, des travaux de suivi visant le DDT se poursuivent grâce à une subvention du Fonds pour l'environnement mondial.
- c) Étant donné que le financement de la CCE est limité et que les ressources sont exploitées au maximum, les responsables du programme de GRPC ont appliqué une stratégie de sollicitation de fonds dans le but de trouver des partenaires et des sources de financement externes pour soutenir la mise en œuvre des PARNA. Jusqu'ici, on a obtenu une aide de la Banque mondiale pour l'établissement du programme national mexicain de mise en œuvre relatif aux POP, de même qu'un financement du Fonds canadien sur les POP à l'appui d'un projet de biosurveillance.

#### *Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord*

*Conclusions* : Le RIBAN a obtenu d'importants résultats, dont l'établissement d'une tribune trinationale d'échange d'information et la mise au point d'outils d'information novateurs. Il s'est aussi heurté à des limites associées à la rareté des ressources financières et à la nécessité d'être plus conforme aux priorités de la CCE. À la fin de 2002, le RIBAN semblait être parvenu à un tournant décisif. Du point de vue de la CCE, il faudra améliorer l'information sur la biodiversité des espèces marines et terrestres et des espèces qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation.

Réponse de la CCE :

L'un des six objectifs du *Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord* consiste à faciliter le partage de données et d'information à l'échelle du continent et à promouvoir une surveillance et une évaluation intégrées afin d'accroître les connaissances sur l'état de la biodiversité en Amérique du Nord. Dans le cadre des efforts que la CCE a déployés pour adapter son programme de travail en fonction des priorités énoncées dans ce plan, le rôle joué par le RIBAN a été intégré dans les travaux que la Commission effectue dans trois domaines d'activité : la mise en place de réseaux d'aires de conservation dans deux régions prioritaires (celle de Baja-Béring et celle des prairies centrales), la préservation des espèces marines et terrestres qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Le RIBAN tablera donc sur ses propres forces afin de promouvoir des partenariats qui faciliteront l'accès à l'information sur la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord.

## 4 Mobilisation des ressources

### 4.1 Ventilation du budget

		Budget de 2004 (\$CAN)
<b>BUT 1 :</b>	<b>Favoriser la compréhension de l'état de notre environnement et de ses liens avec l'économie et le commerce en Amérique du Nord</b>	<b>1 050 000</b>
<b>Objectif A :</b>	<b>Le public et les Parties comprennent mieux l'état de l'environnement nord-américain et son évolution possible, de même que ses liens avec la santé humaine et l'intégrité des écosystèmes</b>	<b>885 000</b>
Stratégie 1 :	Faciliter l'harmonisation des données et l'échange d'information ainsi que promouvoir une surveillance intégrée à l'échelle continentale afin de favoriser une meilleure compréhension de l'état actuel de l'environnement nord-américain	795 000
	<i>Information connexe au rapport sur l'état de l'environnement</i>	75 000
	<i>Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants : Rapport de la série À l'heure des comptes</i>	375 000
	<i>Réseaux de surveillance de la qualité de l'air en Amérique du Nord (air)</i>	60 000
	<i>Inventaires des émissions atmosphériques et des gaz à effet de serre en Amérique du Nord (air)</i>	245 000
	<i>Échange d'information sur les meilleures techniques existantes de lutte contre la pollution (air)</i>	40 000
Stratégie 2 :	Effectuer des recherches sur les dangers éventuels pour l'environnement et sur les enjeux qui risquent de susciter des préoccupations communes, en procédant à des analyses comparatives et à des évaluations basées sur l'information environnementale comparable recueillie en Amérique du Nord	50 000
	<i>Évaluations prospectives sur les interactions entre la pollution atmosphérique, la santé publique et les écosystèmes (air)</i>	50 000
Stratégie 3 :	Évaluer les répercussions de la dégradation de l'environnement sur la santé humaine et sur l'intégrité des écosystèmes en Amérique du Nord, et diffuser les résultats de ces évaluations auprès du public et des décideurs	40 000
	<i>Rapport sur les indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement</i>	40 000
<b>Objectif B :</b>	<b>Les hauts responsables du commerce international et le public sont informés des effets environnementaux de la libéralisation des échanges et s'appuient sur cette information pour promouvoir l'amélioration des dispositions des nouveaux accords commerciaux</b>	<b>165 000</b>
Stratégie 1 :	Élaborer un plan stratégique pour le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce	15 000
	<i>Élaborer un plan stratégique pour le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce</i>	15 000
Stratégie 2 :	Évaluer au moyen de processus transparents les liens entre l'environnement et le commerce et diffuser de l'information sur les conclusions tirées	150 000
	<i>Évaluer les liens entre l'environnement et le commerce en mettant l'accent sur l'agriculture et l'énergie</i>	50 000

	<i>Tenir le troisième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce</i>	100 000
<b>BUT 2 :</b>	<b>Faire office de catalyseur de l'amélioration des lois et politiques nationales et faire progresser l'application ainsi que l'observation des lois de l'environnement partout sur le continent nord-américain</b>	<b>405 000</b>
<b>Objectif A :</b>	<b>L'élaboration et l'amélioration des lois, politiques, normes et exigences techniques relatives à l'environnement, ainsi que la diffusion d'information à cet égard, font l'objet d'une plus grande coopération</b>	<b>265 000</b>
Stratégie 1 :	Mieux faire comprendre les exigences réglementaires et techniques, les leçons tirées de l'expérience et les techniques de gestion dans des secteurs choisis	50 000
	<i>« Pratiques exemplaires » visant à promouvoir et à préserver la qualité de l'eau</i>	50 000
Stratégie 2 :	Veiller à ce que l'information relative aux lois et aux politiques environnementales nord-américaines affichée sur le site Web de la CCE soit à jour et facilement accessible	-
Stratégie 3 :	Améliorer la coordination de la gestion écologique et du suivi des mouvements transfrontières de déchets dangereux en Amérique du Nord	215 000
	<i>Gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux</i>	100 000
	<i>Mouvements transfrontières de déchets dangereux</i>	80 000
	<i>Répertoire trilatéral des codes de déchets dangereux</i>	35 000
<b>Objectif B :</b>	<b>Les Parties améliorent l'observation et l'application de leurs lois et règlements de l'environnement</b>	<b>140 000</b>
Stratégie 1 :	Fournir une tribune permettant aux Parties et aux groupes intéressés d'échanger sur des enjeux suscitant des préoccupations communes	140 000
	<i>Réunions du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale</i>	30 000
	<i>Publications du Groupe de travail</i>	60 000
	<i>Conférences et ateliers du Groupe de travail</i>	50 000
Stratégie 2 :	Veiller à ce que le processus établi en vertu des articles 14 et 15 de l'ANACDE produise de l'information susceptible d'améliorer l'observation et l'application des lois en Amérique du Nord	-
	<i>Prière de consulter les activités décrites sous l'objectif A du but 4</i>	-
<b>BUT 3 :</b>	<b>Mobiliser la coopération internationale en vue de résoudre des problèmes environnementaux cruciaux en Amérique du Nord</b>	<b>2 196 000</b>
<b>Objectif A :</b>	<b>La biodiversité est conservée et utilisée de façon durable en Amérique du Nord</b>	<b>755 000</b>
Stratégie 1 :	Mettre œuvre le Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord dans un esprit de collaboration	20 000
Stratégie 2 :	Promouvoir la coopération axée sur la conservation des régions d'importance écologique en Amérique du Nord et le maintien de leur intégrité	178 000
	<i>Réseau d'aires de conservation dans l'écosystème des prairies</i>	70 000
	<i>Réseau nord-américain d'aires marines protégées</i>	108 000
Stratégie 3 :	Promouvoir la conservation des espèces migratrices et transfrontalières de l'Amérique du Nord et d'autres espèces choisies par les Parties	297 000
	<i>Espèces terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation</i>	100 000
	<i>Espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation</i>	117 000
	<i>Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord</i>	80 000

		Budget de 2004 (\$CAN)
Stratégie 4 :	Faciliter le partage des données et de l'information en Amérique du Nord, ainsi que promouvoir une surveillance et une évaluation intégrées de manière à mieux comprendre l'état de la biodiversité du continent	25 000
Stratégie 5 :	Faciliter la communication, le réseautage, la détermination et le partage des pratiques exemplaires, des priorités et des possibilités dans les domaines de l'éducation et de la formation	110 000
Stratégie 6 :	Promouvoir une intervention commune en vue de contrer les menaces pour les écosystèmes, les habitats et les espèces de l'Amérique du Nord	100 000
Stratégie 7 :	Déterminer et évaluer les possibilités de collaboration pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans le contexte du commerce régional	25 000
<b>Objectif B :</b>	<b>Les politiques environnementales, économiques et commerciales se renforcent mutuellement en Amérique du Nord</b>	<b>340 000</b>
Stratégie 1 :	Promouvoir l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique en Amérique du Nord	115 000
Stratégie 2 :	Favoriser la compréhension des systèmes d'étiquetage écologique	37 000
Stratégie 3 :	Encourager la divulgation de l'information environnementale pertinente	94 000
Stratégie 4 :	Favoriser les achats écologiques en Amérique du Nord	75 000
	<i>Piloter le Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord</i>	<i>75 000</i>
<b>Autre élément</b>		<b>19 000</b>
	<i>Parachever le projet sur la récolte durable de palmiers</i>	<i>19 000</i>
<b>Objectif C :</b>	<b>Les répercussions de la pollution sur la santé humaine et sur les écosystèmes sont prévenues ou atténuées</b>	<b>1 101 000</b>
Stratégie 1 :	Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action à l'échelle nord-américaine en vue de protéger la santé humaine et l'environnement	921 000
	<i>Gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC)</i>	<i>545 000</i>
	<i>Programme régional de démonstration et d'application de solutions de rechange durables à l'emploi du DDT pour lutter contre les vecteurs du paludisme au Mexique et en Amérique centrale</i>	<i>126 000</i>
	<i>Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord</i>	<i>195 000</i>
	<i>Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air</i>	<i>10 000</i>
	<i>Recherche de possibilités d'échanges entre les spécialistes nord-américains de la qualité de l'air</i>	<i>45 000</i>
Stratégie 2 :	Encourager la prise de mesures opportunes par le secteur privé en matière de protection et de conservation de l'environnement	180 000
	<i>Renforcement des capacités de prévention de la pollution</i>	<i>105 000</i>
	<i>Systèmes de gestion de l'environnement</i>	<i>65 000</i>
	<i>Vérifications environnementales</i>	<i>10 000</i>
<b>BUT 4 :</b>	<b>Veiller à ce que toutes les activités de la CCE constituent une tribune permettant le dialogue avec le public et la participation des citoyens en ce qui concerne les enjeux environnementaux en Amérique du Nord</b>	<b>351 500</b>
<b>Objectif A :</b>	<b>Le public nord-américain et les Parties à l'ANACDE considèrent le processus relatif aux communications des citoyens comme un mécanisme utile et précieux d'amélioration de l'observation et de l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord</b>	<b>351 500</b>
<b>Objectif B :</b>	<b>La CCE informe le public nord-américain sur ses travaux et assure la participation du public à ses programmes et activités</b>	
	<i>Activités et objectifs transversaux de gestion</i>	<i>351 900</i>

## Budget de 2004 (\$CAN)

<b>Communications</b>	<b>351 900</b>
<b>Administration et finances</b>	<b>5 934 200</b>
<i>Télécommunications</i>	<i>112 000</i>
<i>Équipement</i>	<i>124 000</i>
<i>Relocalisation et orientation</i>	<i>50 000</i>
<i>Recrutement</i>	<i>15 000</i>
<i>Soutien administratif externe</i>	<i>244 800</i>
<i>Centre d'information</i>	<i>114 000</i>
<i>Direction supérieure</i>	<i>202 500</i>
<i>Bureau de liaison du Mexique</i>	<i>226 300</i>
<i>Matériel et fournitures de bureau</i>	<i>140 000</i>
<i>Loyer</i>	<i>722 600</i>
<i>Salaires</i>	<i>3 983 000</i>
<b>Initiatives spéciales</b>	<b>1 362 900</b>
<i>Article 13</i>	<i>281 600</i>
<i>Examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE</i>	<i>100 000</i>
<i>Plan opérationnel pour 2004 à 2006</i>	<i>30 000</i>
<i>Soutien au Conseil</i>	<i>265 500</i>
<i>Soutien au CCPM</i>	<i>360 000</i>
<i>Surveillance, évaluation et reddition de comptes</i>	<i>50 000</i>
<i>Rapport annuel</i>	<i>27 000</i>
<i>Réserve pour les besoins imprévus</i>	<i>150 000</i>
<i>Soutien au développement des capacités</i>	<i>98 800</i>
	<b>Budget total</b>
	<b>11 651 500</b>
<b>Autres éléments</b>	
<i>FNACE</i>	-
<i>Paragraphe 10(6) – Coopération avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA</i>	-
<i>Paragraphe 10(7) – Évaluation des impacts environnementaux transfrontières</i>	-
<i>Polluants et santé – Poste de gestionnaire du programme de GRPC</i>	<i>100 000</i>
<i>Polluants et santé – Poste de gestionnaire du programme de RRTP/santé des enfants</i>	<i>100 000</i>
<i>Reports de 2003 à 2004</i>	
<i>Contrats connexes à l'établissement du rapport sur l'état de l'environnement – différés</i>	<i>(60 000)</i>
<i>Réduction des coûts de la réunion des spécialistes de la qualité de l'air</i>	<i>(40 000)</i>
	<b>Total</b>
	<b>11 751 500</b>